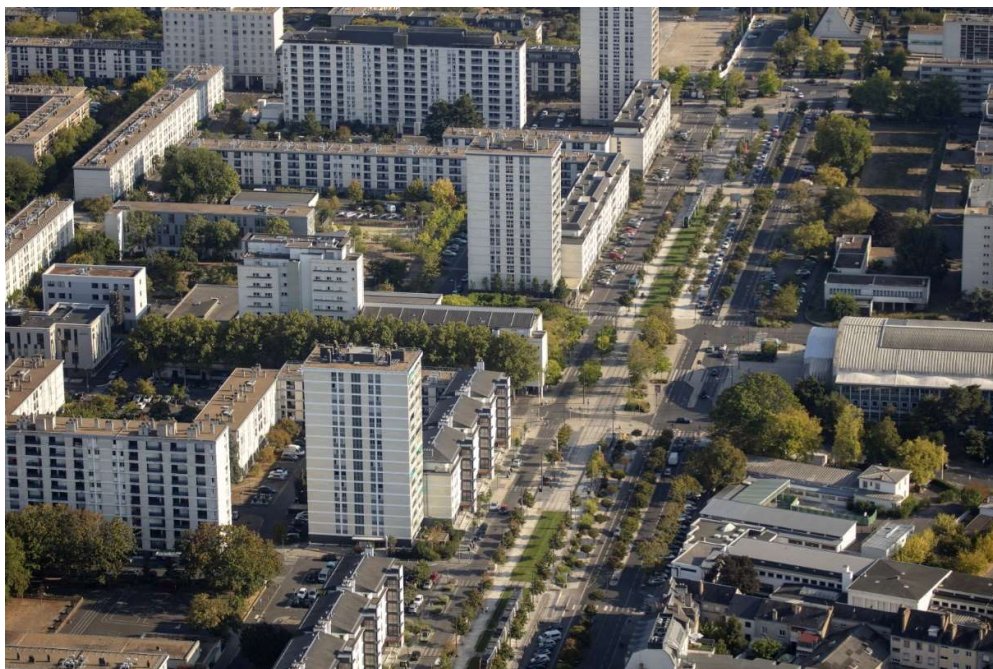


Projet de Recherche et Innovation (PRI)

2024-2025

L'extinction de l'éclairage public, Critères de décisions sur le quartier du Sanitas de la ville de Tours



Sous la direction de M. Denis MARTOUZET

Célia HUGUET
Alexandre MAGNIER

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Les auteurs de cette recherche ont signé une attestation sur l'honneur de non-plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE, PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le département aménagement et environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales de l'UMR 7324 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENT

Tout d’abord, nous tenons à chaleureusement remercier Denis MARTOUZET, notre tuteur de Projet de Recherche et Innovation. Nous sommes reconnaissants pour le temps qu’il nous aura accordé durant l’intégralité de notre projet, ce qui aura énormément contribué à notre avancée et compréhension du sujet.

Nous voulons aussi remercier Natalie Brevet, qui a proposé ce sujet et nous accompagner lors du premier semestre de recherche.

Également, nous souhaitons remercier les personnes ayant bien voulu nous accorder du temps pour nos entretiens. De la mairie de Tours, M. Yoann BONNARDE, M. Martin COHEN et Mme Elise PEREIRA-NUNES, ainsi que M. Roger COUILLET et Mme Sophie ROBINIER.

D’une manière générale, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulé de notre projet de recherche.

TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	2
Formation par la recherche, Projet de Fin d'Etudes en génie de l'Aménagement et de l'Environnement.....	3
Remerciement.....	4
Table des matières	5
Introduction.....	6
Etat de l'art	8
1. L'avènement de l'éclairage public et son impact sur la société.....	8
2. Une volonté de retour au noir de plus en plus présente	12
Méthode	18
1. Choix du périmètre : la ville de Tours et le quartier du Sanitas	18
2. Rencontre avec les acteurs de la ville de Tours	19
3. Rencontre avec des acteurs d'autres ville avec des entretiens	21
Résultats	23
1. Caractéristiques générales des projets d'extinctions	23
2. Le projet d'extinction de la ville de Tours	27
3. Le quartier du Sanitas : apparition du critère sécurité	39
Discussion	43
Conclusion	45
Table des figures et des tableaux	46
Table des annexes	47
Références bibliographiques.....	48
Annexes	50

INTRODUCTION

L'avènement de l'éclairage public dans nos sociétés a, peu à peu, modifié nos comportements nocturnes. Si, historiquement, la nuit était essentiellement dédiée au repos, elle est aujourd'hui synonyme d'activité pour certains. Elle est pratiquée de manière diverse, et les différents usages doivent cohabiter entre eux. Ainsi, des conflits peuvent apparaître entre "la ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse" (GWIAZDZINSKI, 2005). Ces trois usages ont des envies et des besoins différents en termes d'éclairage. Nous pouvons distinguer la ville qui dort, d'un côté, de la ville qui travaille ou s'amuse, de l'autre. La première n'a pas d'appétence pour l'éclairage nocturne, voire désire son extinction. À l'inverse, la deuxième préférera une nuit plus lumineuse, principalement pour se déplacer, mais aussi pour ses activités.

En parallèle de ce changement sociétal, nous observons aujourd'hui que de plus en plus de municipalités souhaitent réduire l'éclairage public dans leurs villes. De nombreuses initiatives de retour au noir voient le jour pour des raisons diverses, principalement liées aux dépenses énergétiques, à la restauration de la trame noire urbaine et à l'amélioration de la qualité de vie. Comme nous l'avons explicité, les besoins et les envies en matière d'éclairage diffèrent selon les activités pratiquées. Ainsi, la volonté de diminuer l'éclairage d'une ville engendre un conflit d'usage entre les différentes pratiques nocturnes. Pour répondre à ce conflit, les municipalités mettant en place un programme d'extinction de l'éclairage public peuvent décider de conserver certains lieux allumés à des horaires spécifiques. Il faut alors déterminer quels lieux resteront allumés et à quelles heures. C'est ici qu'intervient notre objet de recherche. Nous avons choisi de nous intéresser à la question des raisons pour lesquelles ces lieux sont laissés allumés. Ce sont les porteurs du projet qui définissent les différents secteurs de la ville et qui, pour chaque secteur, décident de l'éteindre ou de le laisser allumer. Une question à la fois spatiale et temporelle se pose. Dans le cadre de notre recherche, nous avons décidé de nous concentrer sur l'aspect spatial de cette question.

Nous remarquons, en revanche, que dans certains cas, des quartiers résidentiels restent également allumés. En reprenant les trois grands usages que nous avons cités ci-dessus, nous supposons que les quartiers résidentiels accueillent majoritairement la ville qui dort, et non la ville qui s'amuse ou travaille. Si tel est le cas, ces quartiers résidentiels ne nécessiteraient pas d'éclairage public.

On remarque, en revanche, que dans certains cas, des quartiers résidentiels restent également allumés. Pour reprendre les trois grands usages que nous avons cités ci-dessus, nous pensons que les quartiers résidentiels accueillent, dans leur majorité, la ville qui dort et non pas la ville qui s'amuse ou travaille. Si c'est le cas, les quartiers résidentiels ne nécessitent pas d'éclairage public.

Nous sommes face à un paradoxe. Pourquoi laisser un quartier allumé si les activités qui s'y déroulent ne nécessitent pas de lumière ? Nous pensons donc que la décision de laisser allumer un quartier ne se base pas uniquement sur l'envie de limiter les conflits d'usage entre les trois types d'usages que nous avons cités.

Afin de mieux comprendre ce paradoxe, nous avons choisi d'étudier un cas concret : la ville de Tours. Cette dernière a lancé un projet de retour au noir en 2022, dans une volonté de réduire les dépenses énergétiques de la ville. Le projet a également pour but, d'après les décisionnaires, de préserver la biodiversité sur le territoire et d'améliorer le sommeil des riverains. Après une première phase de test sur trois quartiers de la ville en 2022, l'extinction de l'éclairage public s'est généralisée au début de

l'année 2024. Prévue à l'horizon 2025, une extension du retour au noir s'ensuivra. Lors de l'inventaire des lieux laissés allumés dans cette ville, nous avons remarqué un quartier résidentiel qui reste allumé la nuit : le quartier du Sanitas. Initialement prévu pour être éteint durant la nuit, c'est après consultation avec la police municipale et nationale que la municipalité s'est vue dans l'obligation de le laisser allumer.

Cette décision a été prise pour une ou plusieurs raisons que nous ne connaissons pas. Il semblerait que le choix de laisser allumer le quartier du Sanitas ne soit pas relié directement à l'usage nocturne de celui-ci. Cette observation nous amène à poser notre question de recherche : quels ont été les critères pris en compte dans la décision de laisser le quartier du Sanitas allumé ?

Nous faisons l'hypothèse qu'en addition des critères relatifs à l'usage d'un quartier, il existe d'autres critères de décision. Dans le cas du Sanitas, il s'agit d'un critère lié à la sécurité. Il est possible que la décision ait pour objectif d'augmenter la sécurité, d'augmenter le sentiment de sécurité, de faciliter les interventions ou bien encore d'autres.

ETAT DE L'ART

Cette partie d'état de l'art nous permet de faire l'inventaire des connaissances actuelles sur notre sujet. Nous allons brièvement aborder l'apparition de l'éclairage public et son impact sur la société, puis nous concentrer sur les initiatives d'extinction qui apparaissent depuis le XXe siècle. Nous nous sommes posé plusieurs questions : pourquoi ces nouvelles dynamiques apparaissent-elles maintenant ? Quelles peuvent être leurs conséquences ? Sur un même territoire, peut-on éteindre de façon homogène l'éclairage public ? Ce sont là autant de questions auxquelles nous espérons avoir répondu à travers notre recherche bibliographique. Afin de diversifier nos sources et de produire un travail le plus complet possible, nous nous sommes appuyés aussi bien sur des articles scientifiques que sur de la littérature grise, comme des articles de presse ou des documents juridiques.

Pour plus de clarté, nous définissons l'éclairage public comme les différents moyens d'éclairage permettant au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics sur sa commune (Légifrance, 2014).

1. L'avènement de l'éclairage public et son impact sur la société

1.1. La lumière artificielle, initialement un objet de contrôle

Dès le XVIIe siècle, les portes-flambeaux font leur apparition, des personnes rémunérées par les promeneurs pour les accompagner avec une source de lumière et chargées de signaler tout acte répréhensible observé. À la même période, le premier budget dédié à l'installation d'éclairage public à Paris est alloué. Les candélabres (Figure 1) remplaceront rapidement ces portes-flambeaux. Si ce domaine ne cesse de bénéficier d'améliorations techniques et technologiques (Figure 2), l'une des améliorations les plus significatives est sans doute le processus d'électrification des communes françaises entre 1910 et 1940. Cette avancée a notamment permis le développement de l'éclairage public, en province, cinquante ans après (Mosser, 2007).



Figure 1 : Plan de fabrication de candélabres pour la ville de Paris issu du Catalogue Durenne en 1885
Source : E-monumen



Figure 2 : Evolution des lanternes, de gauche à droite : 1920, 1931, 1945, 1950
Source : Académie de Lyon

Si, en France, les premiers candélabres sont utilisés à des fins artistiques et apportent une nouvelle approche de l'espace public, la notion de sécurité y est rapidement associée. En parallèle des avancées, le maintien de l'ordre devient plus formel et répandu, avec deux ordonnances établies par le lieutenant de la police La Reynie, en 1667 et 1697, instaurant le véritable envol de l'éclairage public. Devenant un véritable outil de contrôle social, les autorités cherchent à améliorer l'efficacité lumineuse pour renforcer leurs emprises. C'est ensuite au XXe siècle, dans le contexte de la sécurité routière et civile, que la notion de contrôle policier se pérennise (Mosser, 2007).

En complément de cette fonction sécuritaire, l'éclairage public permet de structurer la ville. Ce n'est pas anodin si les premiers espaces à être allumés sont les lieux symbolisant le pouvoir comme les Hôtels de Ville ou les Palais de Justice. Par la suite, les centralités dans lesquelles se trouvent les commerces sont également sorties de l'ombre. Déterminer quels endroits doivent être éclairés ou non modifie le paysage urbain (Reculin, 2017). En effet, en France, l'introduction d'un éclairage public fixe est également liée à « l'évolution de la conception de la ville et à la progressive élaboration d'une pensée sur l'espace public » (Mosser, 2007).

Le mode de gestion a évolué au fil du temps pour être aujourd'hui principalement sous la responsabilité des autorités locales – communes ou communautés de communes – et relève du domaine public. Le financement de ce service repose sur des impôts locaux, tels que la taxe d'habitation ou la taxe foncière. Toutefois, certaines collectivités peuvent choisir de déléguer la gestion, l'entretien, et parfois la fourniture de l'éclairage public à des entreprises privées par le biais de concessions.

Si la problématique majeure était initialement d'améliorer l'intensité et d'étendre la couverture de l'éclairage public, les années 2000 marquent l'apparition d'une toute autre problématique. On assiste à un revirement important, désormais l'heure est à la sobriété énergétique. Les nouvelles techniques d'éclairage qui sont développées permettent de réduire la consommation. On observe notamment l'apparition des LED (diodes électroluminescentes). L'émergence de ces nouveaux enjeux s'accompagne de débats autour de l'éclairage public.

1.2. L'évolution des usages de la nuit à la suite de l'éclairage public

Traditionnellement, la nuit est dédiée en grande majorité au repos. Perçue comme une interruption, elle régit le cycle quotidien des individus. Cet espace-temps est marqué par l'arrêt des activités économiques et le retour des habitants chez eux. Ce changement d'activité va induire des comportements différents par rapport à ceux en journée, et ainsi créer une atmosphère propre à la

nuit. Souvent associée à la peur et au danger, dus à une réduction de la visibilité, cette période va accentuer le sentiment d'insécurité. (Gwiazdzinski, 2020). De plus, dans l'inconscient collectif, la journée est fractionnée en différents temps – le matin, le midi et l'après-midi – pour lesquels nous pouvons faire correspondre des activités spécifiques et distinctes. À l'inverse, la nuit est généralement désignée comme un seul et même bloc, donc l'activité principale est le sommeil.

Cependant, si initialement les tâches quotidiennes étaient interrompues par le manque de lumière naturelle, l'avènement de l'éclairage public a bousculé ce découpage. Notre perception, et donc nos comportements nocturnes, s'en sont vus modifiés. Les activités humaines se sont déployées pendant cette période, créant un nouvel espace-temps de travail, de loisirs et de culture. Ce moment prend alors une réelle place dans le quotidien des individus. L'heure à laquelle la population s'endort se décale : de 21 h il y a 50 ans, nous sommes passés à 23 h, et 80 % des Français déclarent sortir en ville la nuit, alors qu'ils n'étaient que 20 % il y a 30 ans. La nuit devient alors un terrain attractif pour le commerce et le divertissement. À l'instar du jour, la nuit est désormais fractionnée en périodes : la soirée (23 h à minuit), le cœur de nuit (minuit à 3 h) et la fin de la nuit (3 h à 6-7 h). La soirée a tendance à s'étendre de plus en plus avec les commerces nocturnes (Buhagiar & Epinasse, 2004).

1.3. Une cohabitation qui peut engendrer des conflits

Cette colonisation de la nuit, se traduisant par une augmentation des activités nocturnes, va également être source de conflits. L'espace urbain doit alors permettre la cohabitation entre les différents usages. Luc GWIAZDZINSKY, dans son ouvrage *La nuit, dernière frontière de la ville*, distingue les typologies de « la ville qui dort », « la ville qui travaille » et « la ville qui s'amuse ». Alors que le jour est associé aux contraintes sociales et professionnelles, pour de nombreuses personnes, la nuit représente la liberté et les plaisirs. À contrario, elle est associée au repos et au calme pour d'autres, en opposition au dynamisme diurne. Des tensions peuvent donc apparaître lorsque le même niveau sonore ou la même intensité lumineuse est vu par certains comme une nuisance, alors qu'elle est souhaitée et recherchée pour d'autres.

L'éclairage public joue donc un rôle central dans ces conflits. C'est par exemple le cas à Fontaines, en Suisse, où l'extinction de l'éclairage public était initialement programmée de minuit à 5 heures du matin. Cependant, en raison du départ au travail des employés d'une usine voisine dès 5 heures, l'éclairage public fut rétabli à 4 h 45. Ce village met facilement en avant la dualité entre la ville qui dort et la ville qui travaille. Des habitants avaient souhaité que l'éclairage public soit diminué ; mais, pour une partie de la nuit, couper les lampadaires serait allé à l'encontre des travailleurs qui commencent leurs journées tôt. Ainsi, il a fallu trouver un compromis pour éviter les conflits d'usages entre ceux qui souhaitent dormir et ceux qui se rendent à leur travail (Bessourour et al., 2020).

La manière de mettre en place l'éclairage public sur un territoire fait partie des politiques publiques centrales dans la cohabitation des usages. Il s'agit là de trouver un équilibre entre assurer la tranquillité de certains et permettre aux autres d'effectuer leurs trajets nocturnes. En effet, pour beaucoup, la présence des lampadaires est rassurante et offre une certaine sécurité la nuit. Nous pouvons alors nous demander si ces perceptions communes sont vraiment fondées et s'il existe un réel lien entre l'éclairage public et la sécurité.

1.4. L'influence de l'éclairage public sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité

Tout d'abord, il est important de distinguer deux notions différentes, mais souvent confondues : l'insécurité et le sentiment d'insécurité. La première a une dimension objective, car elle ne dépend pas de la personne qui la mesure et se base généralement sur des statistiques, comme le nombre d'interventions policières ou de plaintes déposées. La menace identifiée est concrète et peut être quantifiée (Augoyard, 1990). En revanche, le sentiment d'insécurité est difficilement quantifiable, varie d'un individu à l'autre et dépend de nombreux facteurs, notamment de la perception qu'un individu a de son environnement (Garoscio, 2006; Paquin, 2006).

1.4.1. L'influence de l'éclairage public sur l'insécurité

De prime abord, il est facile de penser que l'éclairage public permet de diminuer l'insécurité. C'est ce qu'affirme d'ailleurs une étude réalisée sur la communauté urbaine de Lyon. En effet, sur les 173 cas d'agressions dénombrés, 40 % se sont produits dans des secteurs peu ou pas éclairés, contre seulement 2 % dans les secteurs correctement éclairés (Augoyard, 1990).

Toutefois, ce résultat est contredit par une autre étude réalisée dans le Val-de-Marne. Si les vols de voitures s'effectuent surtout après minuit, il n'en est rien des agressions, dont les deux tiers ont lieu le jour. L'insécurité semble alors déconnectée de la présence ou non de lumière : les mêmes délits ne sont pas commis le jour comme la nuit. Cette analyse ne permet pas d'affirmer ou d'infirmer l'absence de corrélation entre éclairage public et insécurité. (Mosser, 2007). Une autre étude aux États-Unis a, quant à elle, montré que l'amélioration de l'éclairage public avait eu, selon les villes, un impact positif, nul ou négatif sur la criminalité. Ces impacts dépendaient également du type d'infraction commise (Augoyard, 1990).

Les études se contredisant, il semble donc compliqué de statuer sur une possible corrélation entre l'éclairage public et l'insécurité. Nous pouvons toutefois mettre en avant le fait que le lien ne soit pas aussi clair qu'il n'y paraît. Nous pouvons maintenant nous demander si la lumière artificielle a un impact sur le sentiment d'insécurité.

1.4.2. L'influence de l'éclairage public sur le sentiment d'insécurité

Comme cela avait été énoncé lors de la définition du sentiment d'insécurité, cette sensation dépend d'un individu à l'autre et est multifactorielle (Figure 3). Nous pouvons toutefois distinguer deux types de facteurs influençant le sentiment de sécurité. En premier, ceux qui sont propres à l'individu, comme son genre, son âge, sa classe sociale, ses expériences traumatisantes, sa capacité d'autodéfense, sa familiarité avec le secteur et son état de santé. Dans un espace identique, une femme de vingt ans ayant déjà subi des agressions verbales et un homme de quatre-vingts ans ayant besoin d'une canne pour se déplacer n'auront pas la même perception du risque, ni en termes de quantification, ni en termes de typologie (Mucchielli, 2010). En second, on peut distinguer les facteurs qui sont propres à l'environnement. Alors que la possibilité d'obtenir de l'aide auprès de commerçants ou la présence de témoins peut rassurer, les éléments de désorganisation sociale ou de menaces, comme le vandalisme ou la consommation de produits illicites en public, vont augmenter le sentiment d'insécurité. C'est dans les facteurs liés au cadre bâti que l'on retrouve l'éclairage public et le champ de vision. Si celui-ci est réduit, alors il y aura une augmentation du sentiment d'insécurité.

En effet, l'une des fonctions premières de l'éclairage public est d'améliorer la visibilité des personnes se déplaçant la nuit. Il faut toutefois nuancer l'importance de ce paramètre dans le sentiment d'insécurité. Dans l'Illinois, malgré des travaux de réhabilitation et d'augmentation de l'éclairage, une étude a montré que 54 % de la population se sentait encore en danger la nuit (Augoyard, 1990). Ainsi, les générateurs macrosociaux, c'est-à-dire les perceptions des individus sur la criminalité dans leurs quartiers et leurs propres peurs de cette criminalité, ont plus de poids que l'aide disponible ou le bâti (Paquin, 2006).

En somme, l'éclairage public ne permet pas forcément une diminution de l'insécurité. En tout cas, rien ne l'a prouvé de façon certaine. En revanche, sa présence va légèrement augmenter le sentiment d'insécurité, bien que celui-ci soit majoritairement corrélé à la perception personnelle d'un individu de son environnement.

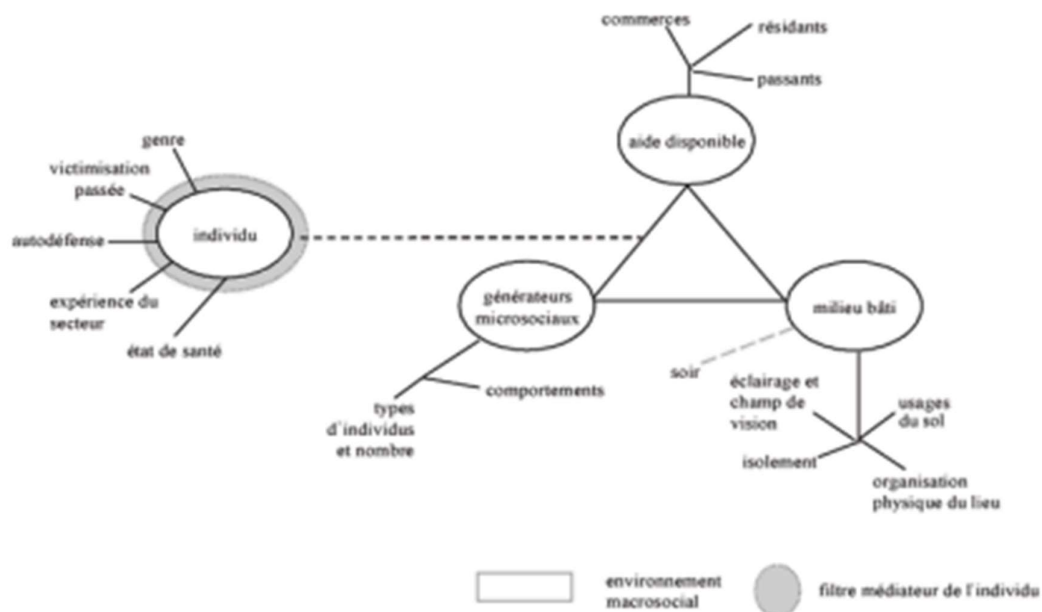


Figure 3 : Schématisation du modèle d'évaluation personnelle du risque (ÉPR) et synthèse des observations empiriques (PAQUIN, 2007)

2. Une volonté de retour au noir de plus en plus présente

2.1. Les débats sociétaux qui ont amené à ce retour au noir

2.1.1. L'histoire de la législation de l'éclairage

Le premier corps de métier à s'être soucié de l'impact de la lumière artificielle nocturne des villes occidentales est celui des astronomes. La difficulté de pouvoir observer le ciel la nuit a engendré une série de lois, dont la première a été adoptée en 1958 dans une ville de l'Arizona (Challéat & Lapostolle, 2014). S'en suivra un certain nombre de législations à l'échelle internationale, ainsi qu'une campagne de sensibilisation organisée par des chercheurs en 2001. Ces derniers révéleront que près d'un cinquième de la population mondiale a perdu la capacité de voir la Voie lactée à l'œil nu (Cinzano et al., 2001). Les images satellitaires de la Terre vues de nuit, diffusées par la NASA, ont également joué un rôle crucial dans la sensibilisation du grand public à ce problème (Figure 4).

En plus des astronomes, les recherches sur l'impact de la lumière artificielle nocturne sur la faune et la flore se développent. Débutées en même temps que la première législation sur l'éclairage nocturne en Arizona, elles deviendront célèbres durant les années 1980-1990 (Siblet, 2008). L'appellation *pollution lumineuse* fait de plus en plus parler d'elle à ce moment, jusqu'à interpeller le personnel médical. Ce dernier commence à mener des études sur la santé humaine à cette même période, aboutissant à des conclusions alarmantes au début des années 2000 en Arizona (Challéat & Lapostolle, 2014). La pollution lumineuse est intégrée dans le Code de l'environnement à partir de 2009 (art L583-I) (Siblet, 2008)

Si l'on regarde où nous en sommes aujourd'hui, nous faisons le constat qu'une tendance à éteindre de plus en plus l'éclairage urbain a vu le jour, et ce depuis quelques années. Que cela soit pour des raisons économiques, écologiques ou sanitaires, des villes de toutes tailles en France cherchent à limiter leur éclairage durant la nuit. La recherche autour de l'éclairage artificiel est aussi plus présente qu'il y a 20 ans, avec, par exemple, des congrès sur cette thématique qui ont vu le jour.

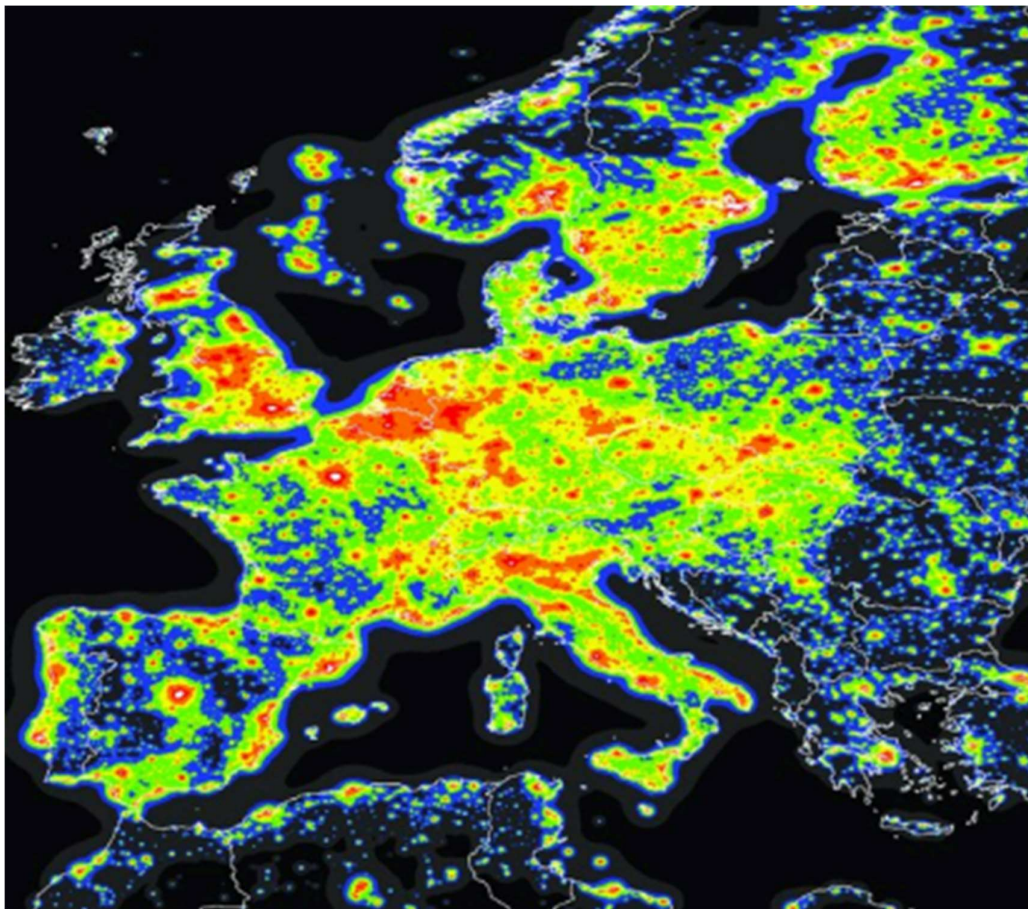


Figure 4 : Cartographie montrant la luminosité artificielle en Europe. Source: "The first world atlas of the artificial night sky brightness" (Cinzano et al., 2001).

2.1.2. Des projets d'extinction de l'éclairage public en Europe

Bien que la question environnementale ait été l'un des moteurs de la réflexion sur l'extinction de l'éclairage public, c'est le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a été le véritable moteur de ces

initiatives. L'augmentation considérable des coûts énergétiques a amené de nombreuses communes à réduire leur éclairage.

Un exemple concret se trouve à Berlin, où la forte dépendance à l'importation de gaz russe a incité les autorités à éteindre les points lumineux qui éclairaient les monuments historiques de la ville la nuit. Cette tendance est également observée dans d'autres villes allemandes, telles que Leipzig, qui a coupé l'éclairage des ponts, des arbres et des rivières. En Europe, des villes comme Budapest ont opté pour une réduction de la période d'éclairage. Dans chacune de ces villes, c'est pour des raisons économiques liées à la consommation d'énergie que les autorités ont effectué ce retour à la nuit.

D'autres villes, comme Göteborg en Suède, ont quant à elles engagé une réduction de l'éclairage public, non seulement pour économiser de l'énergie, mais également dans un souci environnemental et de résilience urbaine. Par exemple, Göteborg a commencé par réduire sa consommation énergétique liée à l'éclairage de 30 %, puis a éteint les luminaires non gradables, avant d'étendre le projet à une extinction complète (Light Zoom lumière, 2023). En France, cette tendance est bien marquée, avec l'extinction de l'éclairage public et le retour à la nuit comme deuxième mesure la plus courante pour atteindre les objectifs de neutralité énergétique, touchant environ 80 % des communes françaises qui éteignent leurs lumières à partir de 22 h, selon Enedis, 2024.

2.2. En France, des projets d'extinctions hétérogènes

La France se distingue en Europe en tant que pionnière dans la réduction de son éclairage public. Le responsable du réseau électrique ENEDIS a constaté une baisse de près de 36 % de la consommation énergétique des communes à partir de 2 heures du matin, contre 20 % l'année précédente (Figure 5). Cette augmentation s'explique par le fait que de telles décisions affectent désormais également les grandes villes, comme Bordeaux ou encore Lyon. Pour répondre aux objectifs de sobriété énergétique fixés par le gouvernement, l'extinction est plutôt bien accueillie en France. Selon un sondage mené par l'Institut CSA (Consumer Science & Analytics) en 2022, 72 % des Français interrogés souhaitent que leur commune coupe l'éclairage public après 22 h. Il s'agit d'une pratique très répandue dans certains départements, où plus de la moitié des communes ont éteint leurs lampadaires la nuit (FNCCR, 2023).

Toutefois, ces initiatives d'extinction ne sont pas uniformément mises en œuvre sur tout le territoire. D'abord, nous pouvons observer des tendances différentes selon la taille des communes. Les communes de moins de 10 000 habitants utilisent la coupure de l'éclairage public comme principal levier. En revanche, pour les communes de plus de 30 000 habitants, cette mesure n'intervient qu'en troisième position, après la réhabilitation des bâtiments publics et la réduction de la consommation de chauffage.

Ensuite, au sein même des politiques publiques d'extinction de l'éclairage, des disparités subsistent. Chaque ville étant libre de les mettre en place à sa manière, des différences se manifestent, tant au niveau des horaires d'extinction que des modalités.

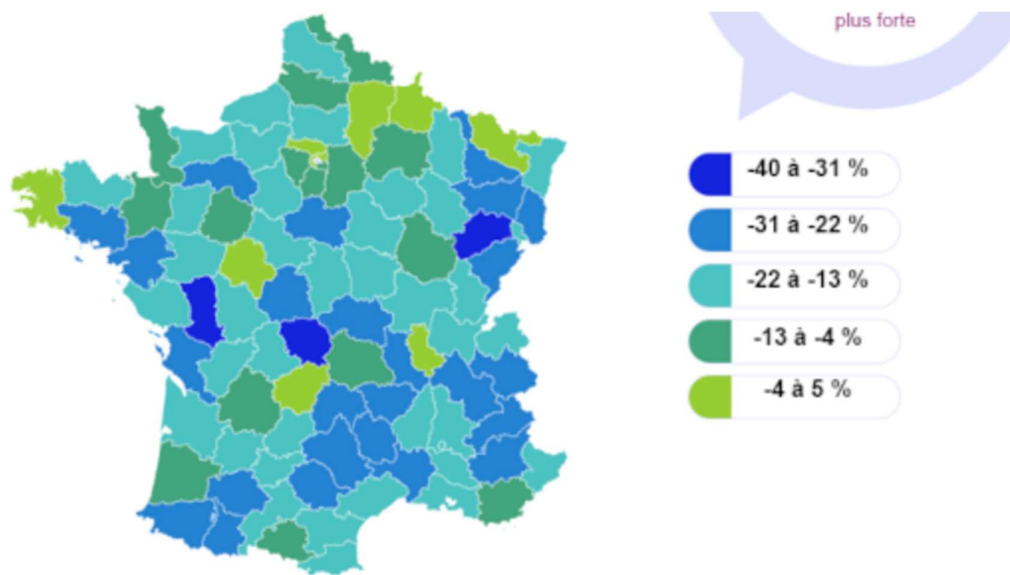


Figure 5 : Diminution de la consommation de l'éclairage public par département sur une période de 5 ans.
Source : Enedis

Tout d'abord, il convient de distinguer les projets de trames noires de ceux d'extinction de l'éclairage public. La volonté d'une trame noire est de restaurer des corridors sans lumière artificielle entre des espaces de forte biodiversité, ce qui implique souvent une collaboration avec un bureau d'étude spécialisé en environnement. C'est notamment le cas dans la ville de Douai, située dans les Hauts-de-France, où une trame noire a été mise en place en partenariat avec le bureau Auddicé. Ici, seule la question environnementale est prise en compte.

À l'inverse, les projets d'extinction sont souvent plus complexes et doivent prendre en compte plusieurs variables. Par exemple, c'est lors du premier confinement, pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 en 2021, que la ville de Poitiers a expérimenté un projet d'extinction de l'éclairage public. Généralisée l'année suivante, après des réunions publiques avec les habitants, l'ensemble de la ville se retrouve sans éclairage de minuit à 5h. Cependant, le projet a été suspendu en juin 2023 à la suite des violences urbaines et des émeutes en réaction à la mort d'un adolescent franco-algérien, Nahel, en région parisienne. Les tensions se sont concentrées dans six quartiers : Bel-Air, Beaulieu, les Trois Cités, Couronneries, Ozon et les Renardières (ici, le média de la vie locale, 2023). C'est en 2024 que le projet a été relancé, après la mise en place d'un réseau permettant de rallumer à distance tous les points lumineux et une collaboration renforcée avec les forces de l'ordre. Plusieurs ajustements ont également été réalisés (figure 6). Désormais, certains secteurs restent éclairés : les zones de vidéosurveillance, les axes principaux, les voies à proximité des discothèques, ainsi que les lignes des Noctambus (les bus de nuit de la ville). À ces espaces s'ajoutent les quartiers de Beaulieu, des Couronneries et de la Sapinière, pour lesquels la ville travaille avec des prestataires privés (Ville de Poitiers, s. d.).

De plus, certains projets répondent à un besoin budgétaire. Face à l'urgence de la crise énergétique, la ville d'Orléans a lancé une expérimentation d'extinction totale de son éclairage public en 2022, entre minuit et cinq heures. L'année suivante, cette initiative a été étendue à toute la nuit, mais la mesure a finalement été annulée à la fin de 2023 (Creff, 2023). Ce qui est important de souligner ici, c'est que ce projet n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Le centre-ville reste finalement éclairé toute

la nuit après un réajustement en 2024. Les trajets des trams, quant à eux, sont éteints uniquement de 1h30 à 4h, et les quartiers prioritaires de la ville (QPV) voient leurs lumières éteintes de 3h à 5h. Le maire de la commune, Serge Grouard, a notamment souligné l'absence d'une augmentation des agressions, les problèmes observés étant plutôt liés à des incivilités (Ouest France, 2024). À travers l'exemple de la ville d'Orléans, on peut déjà observer le caractère rétroactif et évolutif de ce type de projet, ainsi que la nécessité de discriminer les quartiers dans le choix des modalités d'extinction.

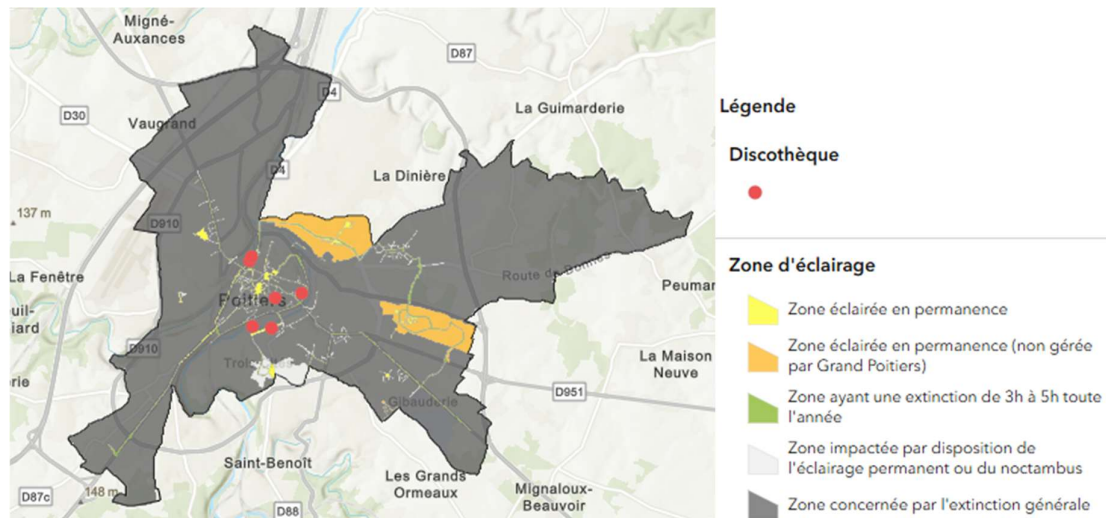


Figure 6 : Cartographie des zones d'éclairage de la ville de Poitiers
Source : Site de la ville de Poitiers.

2.3. Une hiérarchisation des quartiers à éteindre et à allumer

Comme évoqué précédemment, l'apparition de l'éclairage public a suivi une hiérarchisation des lieux à illuminer en priorité. De même, le retour à la nuit et l'extinction de l'éclairage public impliquent une forme de hiérarchisation de l'espace public pour déterminer l'ordre d'extinction des lieux. Souvent complexes, ces projets d'extinction se déploient en plusieurs phases, impliquant une hiérarchisation chronologique des sites à éteindre. Cependant, certains lieux ne sont pas inclus dans ce processus. Cela s'explique par divers facteurs, allant des contraintes légales aux considérations économiques ou politiques. On peut supposer que cette hiérarchisation tend souvent à obtenir un consensus.

Les centres urbains se caractérisent par une forte polarisation, regroupant à la fois des logements, des commerces, des lieux de divertissement tels que restaurants, bars et cafés, ainsi que des sites touristiques et culturels. Ce sont généralement les zones les plus animées et fréquentées de la ville, jouant un rôle central dans son économie. Avec l'avènement de l'éclairage public, ces espaces sont désormais fréquentés jusqu'à des heures tardives, transformant ainsi leur dynamique nocturne. En revanche, les périphéries, souvent dédiées à la résidence et dépourvues d'activités commerciales importantes, connaissent une moindre fréquentation nocturne, à l'exception des noctambules ou des travailleurs aux horaires atypiques. Par ailleurs, au sein des villes, une classification des quartiers est établie en fonction de divers critères, tels que leur localisation géographique, leurs fonctions socio-économiques (zones industrielles, commerciales, résidentielles, universitaires), leurs patrimoines architecturaux historiques, ainsi que le niveau de délinquance observé.

La hiérarchisation des quartiers devient cruciale lors de la généralisation de l'extinction, pouvant influencer les horaires d'extinction, et même exclure certains quartiers du retour à la nuit. Lorsque le projet est étendu à toute la ville, en tenant compte des échanges entre les conseils municipaux, un consensus émerge, généralement sur les zones à maintenir éclairées. Effectivement, les centres-villes, animés par des activités nocturnes, commerciales et festives, demeurent généralement éclairés, une décision souvent prise en concertation avec des associations de protection des femmes ou des associations de commerçants. En revanche, les quartiers à vocation résidentielle voient presque toutes leurs lumières s'éteindre.

Il est à noter que certains quartiers ne sont pas concernés par cette extinction. Par exemple, si l'on reprend la ville d'Orléans, les quartiers prioritaires des politiques de la ville sont exclus de cette politique. Ce constat est également visible sur des communes plus grandes : « L'extinction concerne prioritairement les quartiers résidentiels, l'hypercentre et les quartiers prioritaires de la ville resteront allumés »(Ville de Bordeaux, 2022).

2.4. Conclusion de l'état de l'art

Depuis son apparition, jusqu'aux débats qu'il sollicite aujourd'hui, l'éclairage public a définitivement transformé notre manière de voir et de s'approprier la ville. Aujourd'hui, plus des trois quarts des communes en France instaurent une mesure d'extinction de l'éclairage public. Grâce à ce tour d'horizon des connaissances actuelles, nous pouvons nous projeter dans le cœur de notre projet, à savoir le cas de la ville de Tours. Cette dernière a mis en place un projet d'extinction en 2022, et nous souhaitons nous intéresser à l'aspect décisionnel de ce projet. Plus précisément, nous souhaitons savoir comment sont choisis les quartiers à éteindre, et les quartiers pour lesquels l'éclairage doit être conservé.

Parmi les points les plus intéressants dans ce projet, nous souhaitons mettre en lumière le quartier du Sanitas, quartier politique de la ville, qui voit son éclairage être conservé durant la nuit. Ce choix est similaire à celui de quelques grandes villes de France, comme Bordeaux ou Orléans pour ne citer qu'elles, mais n'est pour autant pas adopté par l'ensemble des grandes villes. À ce titre, nous souhaitons nous intéresser à la manière dont cette décision a été prise. Pour le formuler autrement, quels ont été les critères de décision pour laisser allumer le quartier du Sanitas de la ville de Tours ?

METHODE

En complément des recherches bibliographiques, nécessaires à la réalisation de notre état de l'art, nous avons également mené un entretien exploratoire avec un technicien de la ville de Tours, Monsieur Yoann Bonnarde, responsable du projet. Cet échange nous a permis d'avancer sur notre compréhension du projet tourangeau et de mieux en appréhender les enjeux. Ainsi, pour répondre à notre hypothèse, nous avons souhaité mener d'autres entretiens, plus ciblés, qui permettront d'aller plus loin dans notre réflexion.

1. Choix du périmètre : la ville de Tours et le quartier du Sanitas

Comme notre question de recherche le laisse entendre, nous allons principalement nous intéresser à la ville de Tours, qui a mené une politique d'extinction de l'éclairage public en 2022. Étant la commune de résidence de notre école, nous connaissons déjà les principaux enjeux de ce territoire. De plus, comme il s'agit de notre commune de résidence personnelle, nous pouvons la regarder également avec nos yeux d'usagers. Il est fréquent que nous parcourions ses rues aussi bien de jour que de nuit, ce qui nous permet de constater certains changements dus à ce projet par nous-mêmes. Située dans le département d'Indre-et-Loire, elle est le chef-lieu de la métropole Tours Val de Loire et accueille près de 130 000 Tourangeaux.

Dans notre étude de cas, nous allons particulièrement nous intéresser au quartier du Sanitas, qui se situe à l'ouest de la voie de chemin de fer (Figure 7). Initialement prévu pour être éteint durant la nuit, c'est après consultation avec la police municipale et nationale que la municipalité s'est vue dans l'obligation de le laisser allumé. Ce quartier, à grande majorité résidentielle, s'est développé entre les années 1950 et 1970 et comporte essentiellement des grands ensembles sociaux (Figure 8). Il rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés économiques et sociales et compte le plus grand parc d'HLM (habitations à loyer modéré) du département (Ville de Tours, 2024). Il est classé parmi les quartiers prioritaires et fait donc l'objet de projets de réhabilitation mis en place par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain). L'objectif de ce programme étant de compenser les écarts de niveaux de vie au sein d'un même territoire (Ville de Tours, s. d.).



Figure 7 : Localisation du quartier du Sanitas dans la ville de Tours. Source : google maps



Figure 8 : Photo archive du quartier du Sanitas. Source : Gérard Proust

2. Rencontre avec les acteurs de la ville de Tours

2.1. Préparation d'un guide d'entretien

Comme expliqué en introduction, nous avons réalisé plusieurs entretiens de recherche afin de recueillir la parole des personnes impliquées dans le projet et plus particulièrement les acteurs

décisionnaires. Nous avons choisi de réaliser des entretiens semi-directifs, cela permet non seulement de garantir que l'ensemble des thématiques voulut soient abordé, mais aussi une grande liberté d'expression aux répondants. La discussion reste ouverte et nous pouvions adapter notre entretien en même temps que son déroulé.

Dans le but d'encadrer au mieux nos entretiens, nous avons élaboré un guide d'entretien découpé en plusieurs parties :

- 1) Le parcours de la personne entretenu
- 2) La relation qu'elle entretenait avec l'éclairage public
- 3) Le projet d'extinction de la ville en globalité
- 4) La décision autour des secteurs allumés ou éteints dans ce projet
- 5) La sécurité dans la ville de Tours
- 6) Le lien entre la sécurité et l'éclairage public
- 7) Brève présentation de notre hypothèse

Pour chacune des parties, nous avons dressé la liste des questions que nous voulions aborder et une reformulation possible pour chacune d'elles. La première partie vise principalement à mettre en confiance la personne et à avoir des informations très générales sur elle. La seconde aborde sa relation avec l'éclairage public aussi bien personnelle que professionnel, nous recherchons ici à savoir si elle en à l'utilité et si c'est une thématique qui apparaît régulièrement dans son travail. La partie trois, nous permet d'en apprendre plus sur le projet de la ville de Tours, quels en sont les acteurs et les temporalités. La quatrième partie correspond au cœur de notre sujet d'étude, nous souhaitons réellement comprendre comment les décisions étaient prises et pourquoi elles l'étaient. La sécurité dans la ville de Tours permettait de redonner un peu de souffle à l'entretien en proposant un nouveau sujet. La sixième partie s'intéresse à l'importance de la sécurité dans le projet et est surtout reliée avec notre hypothèse. Enfin, la dernière partie ouvre la discussion sur l'endroit où nous en sommes dans notre travail et ce que la personne en pense.

Ce guide d'entretien a été rarement suivi dans l'ordre et nous avons préféré laisser l'entretien se dérouler de manière plus naturelle. De plus, cette trame est restée assez similaire d'un acteur à l'autre, mais des évolutions y ont été apportées selon la fonction de la personne entretenue et l'avancé de notre projet de recherche. Plus notre compréhension avançait, plus ils nous étaient possibles d'aller loin et de poser des questions précises.

2.2. Demande et déroulement des entretiens

Nous avons cherché à contacter le plus d'acteur possible ayant participé au projet. Nous nous sommes d'abord tournés vers les élus dont le service pouvait être relié au projet puis avons recontacté Monsieur Yoanne BONNARDE que nous avons déjà rencontré l'année précédente. Enfin, nous avons essayé d'entretenir des personnes extérieures à la mairie, mais ayant participé à la décision. Pour augmenter nos chances, une fois l'envoi d'un courriel de prise de contact envoyé nous relançons par téléphone en cas d'absence de réponse.

Nous avons ainsi obtenu des entretiens auprès de trois acteurs au sein de la mairie de Tours et qui se sont déroulé au sein de leurs locaux.

- Monsieur Yoann BONNARDE, technicien de la ville de Tours en charge du projet.
- Monsieur Martin COHEN, adjoint au maire et délégué à la transition écologique et énergétique
- Madame Elise PEREIRA-NUNES, adjointe au maire et déléguée à l'égalité des genres, à la lutte contre les discriminations, aux relations internationales, aux réseaux de villes et à la francophonie. Elle a été accompagnée par Madame Aude SIVIGNY, cheffe de projets internationaux à la ville de Tours.

La réalisation des entretiens a révélé certaines limites. Il s'est avéré parfois difficile de recentrer les propos des personnes et d'approfondir certains sujets, ce qui n'a pas toujours permis de collecter toutes les informations souhaitées. De plus, il est probable que certains élus n'aient pas exprimé librement l'ensemble de leurs opinions ou aient cherché à projeter une image valorisante de leur projet, en raison de leur fonction ou des enjeux politiques. Par ailleurs, l'enregistrement des entretiens a pu les inciter à modérer leur discours, ce qui pourrait avoir affecté la qualité et la sincérité des réponses obtenues.

2.3. Analyse

À partir des enregistrements réalisés lors des échanges, nous avons vu compléter les notes qui étaient prises au moment même. L'objectif était d'organiser et de structurer les données qui ont été recueillies. Tous nos entretiens sont présents en annexes. Nous n'avons pas souhaité faire de la retranscription, mais plutôt nous intéresser aux idées transmises. Ce choix nous empêche de citer directement les personnes et peut également dénaturer certains propos.

3. Rencontre avec des acteurs d'autres villes avec des entretiens

En parallèle de nos recherches sur la ville de Tours, afin de nuancer nos analyses, nous avons complété nos entretiens tourangeaux avec des entretiens auprès d'acteurs d'autres communes (Tableau 1). L'objectif était de comparer brièvement les différentes façons dont était mis en œuvre ces initiatives bien que cela ne soit pas le cœur de notre recherche. Les communes devaient avoir mis en place une politique d'extinction de l'éclairage public et être de taille assez similaire à celle de Tours. Des recherches sur le projet d'extinction étaient réalisées en amont de l'entretien pour ainsi affiner le guide selon ce qui nous semblait pertinent. Nous avons ainsi pu interroger :

- Monsieur Roger COUILLET, responsable du patrimoine électrique extérieur de la ville de Douai
- Madame Sophie DUGUET ROBINIER, chargée de l'éclairage public de la ville de Poitiers

La méthode pour ces entretiens a été sensiblement identique à celle décrite pour la ville de Tours. Ils ont toutefois été réalisés uniquement en distanciel.

*Tableau 1 : Comparaison entre les villes qui ont été mobilisées
Réalisation : Célia HUGUET, 2025*

	Tours	Douai	Poitiers
Région	Centre-Val de Loire	Hauts-de-France	Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'habitant	138 600	39 800	133 800
Type de projet	Extinction de l'éclairage public Modernisation	Extinction de l'éclairage public Modernisation Trame noir	Extinction de l'éclairage public Modernisation
Date du début de réflexion de la mairie	2020	2018	2020
Hiérarchisation des secteurs à éteindre	Oui	Non	Oui
Présence de QPV	Oui (certains éteint d'autres allumer)	Oui	Oui (allumer)
Type d'acteurs rencontré	Elus et techniciens	Technicien	Technicienne

RESULTATS

L'analyse de ces entretiens a révélé un ensemble de points communs entre ces projets, mais également des dualités et des différences, que ce soit entre eux ou en leurs seins. Si dans un premier temps, nous allons revenir sur les points communs entre chacun des projets, nous allons dans un second temps nous attarder sur la ville de Tours, ses spécificités et la mise en place de manière plus détaillée de ce projet au sein de la ville. Enfin, nous parlerons plus en détail du quartier du Sanitas, qui est au cœur de notre question de recherche.

1. Caractéristiques générales des projets d'extinctions

Nous souhaitons donc dans un premier temps mettre l'accent sur les éléments qui rassemblent les trois projets d'extinction que nous avons observé, celui de Tours, de Poitiers et de Douai (Tableau 1). Le point le plus important que nous souhaitons mettre en lumière est la caractéristique politique très forte de ce type de projet. Nous allons ensuite apporter de la nuance à notre propos en abordant l'aspect technique, indispensable à ces projets.

1.1. Il s'agit un projet politique...

L'éclairage public est un domaine dont la municipalité à la charge. Autrement dit, c'est juridiquement la municipalité qui possède la décision de mettre en place ou non des projets liés à l'éclairage public, grâce au pouvoir de police du maire. Ce dernier signe un arrêté, après une délibération du Conseil municipal. Un projet d'éclairage public, par son passage obligatoire entre les mains d'élus avant d'être appliqué, possède donc un enjeu politique.

1.1.1. Mise en place du projet d'extinction à Tours

Selon les élus en place, un même projet peut tout aussi bien être accepté que refusé. L'aspect politique implique forcément une part de subjectivité, qu'il est important de prendre en considération dans le cadre de notre étude. Un même projet est donc susceptible d'être discuté de différentes manières, et chaque caractéristique de ce dernier peut faire l'objet d'un éloge ou d'une critique selon la personne qui en parle. Pour prendre exemple avec le cas de la ville de Tours, ses défenseurs soutiennent le fait que chaque zone de la ville est rallumable à n'importe quel moment, et que donc n'importe quel service de secours peut intervenir n'importe où et n'importe quand, ce qui contribue à la sécurité du projet. De l'autre côté, l'opposition préfère mettre en avant que ce type de projet contribue à augmenter le nombre d'actes de délinquance au sein de chaque zone éteinte, ce qui au contraire réduit la sécurité. Le discours est foncièrement différent, et il est difficile en première instance de savoir si l'une des deux voix est dans le faux, si aucune ne l'est ou si au contraire les deux le sont. Que ces arguments soient vérifiables ou non, un discours politique peut toujours être tenu. Nous reviendrons un peu plus tard dans ce rapport sur ces propos et leurs importances au sein du projet.

1.1.2. Mise en place de projets d'extinction sur d'autres communes

Pour reprendre les cas de Douai et Poitiers, ces dernières ne possèdent pas les mêmes dirigeants, et donc n'ont pas vu leurs projets d'extinction être mis en place de la même manière. Pour la ville de Poitiers qui, d'après nos entretiens, possède des similitudes avec d'autres villes de même tailles en

France dans la mise en place de son projet, l'extinction a d'abord été expérimenté durant la crise du Covid-19. Ensuite, le retour au noir a été étendu à une grande majorité de la ville durant la crise énergétique. Entre temps, une enquête a été menée auprès des habitants, afin d'avoir leurs retours sur ce projet. Avant l'extinction généralisée, de nombreuses réunions publiques ont été mises en place, afin de participer à la compréhension du projet et de ses enjeux auprès des habitants. Ces concertations ont été l'occasion pour la municipalité de répondre à de nombreuses questions.

En comparaison, la ville de Douai a mis en place deux projets liés à la réduction de l'éclairage public sur deux périmètres différents. Le premier correspond à la trame noire, dont la réflexion a commencé dès 2018. Le second, quant à lui, fait référence à l'extinction de l'éclairage public, qui a été rapidement mis en place durant la crise énergétique. Dans le cadre de ce second projet, aucune concertation citoyenne n'a été réalisée, et seulement quelques acteurs privés du territoire ont participé à la discussion.

Que cela soit pour répondre à un but différent, ou dans la manière dont ces deux projets ont été mis en place, on constate de fortes différences dans les politiques menées par les deux municipalités. Notre travail n'est pas de dire si l'une de ces méthodes est meilleure que l'autre, mais seulement de prendre en considération la multitude de possibilités offerte par le nombre tout aussi important d'acteurs.

1.1.3. Un projet municipal, par définition, instable

Tout comme un même projet peut être mis en place ou non au sein d'une commune selon son équipe municipale, un changement d'équipe peut tout autant impacter ce type de projet. Le fait qu'un arrêté stipulant, par exemple, l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin ait été adopté à un instant T par le maire d'une commune, ce même arrêté peut-être remis en cause à n'importe quel moment. N'importe quel projet porté par une municipalité possède donc par définition une certaine instabilité.

Puisqu'il s'agit d'une compétence municipale, cela implique qu'il est difficile pour une instance à une échelle plus large (comme une métropole ou une région) de proposer un plan stratégique. Une municipalité qui souhaite mettre en place un projet d'extinction peut tout à fait se trouver adjacente à une autre pour laquelle un projet de ce type n'est pas enviable.

Dans le cadre de la ville de Tours, ce programme d'extinction a été porté par un élu, M. Martin COHEN. Ce dernier a vu son projet être mis en place en 2024, à la suite d'une expérimentation en 2022. Nous reviendrons un peu plus tard sur le projet en détail, ainsi que ses spécificités.

1.2. ... mais aussi d'un projet technique

Nous avons pu observer l'importance de la question politique dans le contexte de ce type de projet. Cette dernière n'est cependant pas seule, car derrière la question du « Quoi faire ? », se trouve inévitablement la question du « Comment faire ? ». C'est dans cette mesure qu'un projet bascule du politique au technique. Avant d'entrer dans une partie purement dédiée à la description technique de ce qu'il faut faire pour éteindre une rue la nuit, il est important de commencer par parler des installations qui étaient présentes avant le projet. Nous allons d'abord regarder comment fonctionne l'éclairage dans la rue, avant de se demander comment le retirer temporairement. Ici, nous décrivons

principalement l'ancien fonctionnement de l'éclairage public à Tours, avant que celui-ci ne soit sujet aux travaux liés au projet d'extinction.

1.2.1. Les installations existantes

À Tours donc, chaque lampadaire est relié à une armoire. Une armoire peut contrôler un grand nombre de lampadaires, et ne concerne généralement pas qu'une seule rue. Dans une armoire, se trouve un minuteur, qui est réglé selon l'heure de lever et de coucher du soleil. Ainsi, chaque armoire est parfaitement autonome, et se décale automatiquement de quelques minutes par jour. Ce système est largement utilisé au-delà de la métropole de Tours, mais nous n'avons pas assez d'informations pour pouvoir dire à quel point ce dernier est présent à l'échelle nationale.

Lorsque la municipalité de Tours a décidé de mettre en place son projet d'extinction, les installations actuelles ne convenaient plus. Des travaux ont dû être nécessaires, afin de se conformer aux exigences politiques du projet. Cette problématique nous amène à nous demander quels étaient les défauts de l'ancien système d'éclairage ?

1.2.2. L'absence de système pour rallumer à distance

Dans un premier temps, la ville souhaitait pouvoir contrôler ses horloges à distance. Il a donc été décidé d'installer le réseau LoRa sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un système qui permet une communication entre les horloges au sein des armoires avec un serveur. Ce dernier permet de contrôler et de programmer chaque horloge sur le territoire. Or, les anciennes horloges n'étaient pas compatibles avec le réseau LoRa. Il a donc fallu remplacer chaque horloge de chaque armoire, afin que les services municipaux aient la capacité d'éteindre ou d'allumer n'importe quel secteur à tout moment.

Il est important de préciser que la mise en place d'un réseau LoRa n'est pas une condition sine qua none dans la réalisation d'un projet d'éclairage public. Cette capacité était indispensable pour la ville de Tours, mais d'autres communes ont décidé de mettre en place un projet d'extinction sans pour autant avoir installé un réseau LoRa sur leur territoire.

Pour prendre l'exemple de la ville de Poitiers, cette dernière a décidé d'éteindre ses quartiers avant d'avoir remplacé l'intégralité de ses horloges sur son territoire. Si un service de secours demandait à la mairie de rallumer une zone qui n'était pas connectée au réseau, un employé municipal d'astreinte devait se déplacer jusqu'à l'armoire. Le secteur concerné était alors rallumé manuellement. Le principal défaut qu'on peut trouver à cette pratique est le temps demandé pour rallumer un secteur, plus important que si celui-ci avait été contrôlable à distance. En revanche, ce système est parfaitement fonctionnel et ne nécessite pas de travaux.

1.2.3. Pouvoir contrôler plus précisément quels lampadaires sont éteints

Dans un second temps, les installations existantes ne permettaient pas forcément d'appliquer le souhait politique de pouvoir éteindre certaines rues et pas d'autres. Comme nous l'avons souligné un peu plus tôt, une armoire peut contrôler des lampadaires réparties sur plusieurs rues. Et lorsque l'on souhaite éteindre, on ne peut pas sélectionner avec précision les lampadaires que l'on veut éteindre, on coupe tous les lampadaires d'une armoire. Or, dans le cas de la ville, des lampadaires allumés peuvent être reliés à une armoire qui possède aussi des lampadaires qui doivent être éteints.

Pour illustrer notre propos, nous avons ici le plan du réseau de lampadaires concernant le quartier Blanqui, qui a notamment servi pour l'expérimentation du projet en 2022 (Figure 9). Nous reviendrons en temps voulu sur l'historique du projet de la ville de Tours afin de le développer. Sur cette figure, on peut apercevoir les lampadaires, représentés par un point jaune, les réseaux par une ligne unicolore, et enfin les armoires par un rectangle blanc comprenant un symbole de danger en son sein. On constate dans le cas de notre quartier que ce dernier possède 2 armoires qui contrôlent l'intégralité de ses rues. L'une se trouve au nord, et la seconde au sud. L'armoire la plus au nord est reliée à 4 réseaux, distinguables grâce à leurs différentes couleurs (bleu foncé, bleu clair, rouge et vert). Concernant l'armoire sud, celle-ci n'est reliée qu'à un réseau (rose). Après avoir échangé avec M. Yoann BONNARDE, ce dernier nous a appris que l'armoire sud avait été créée pour ce projet, et que le réseau rose était auparavant relié à une autre armoire. Cette contrainte, liée aux armoires, a été présente sur l'ensemble de la métropole de Tours.

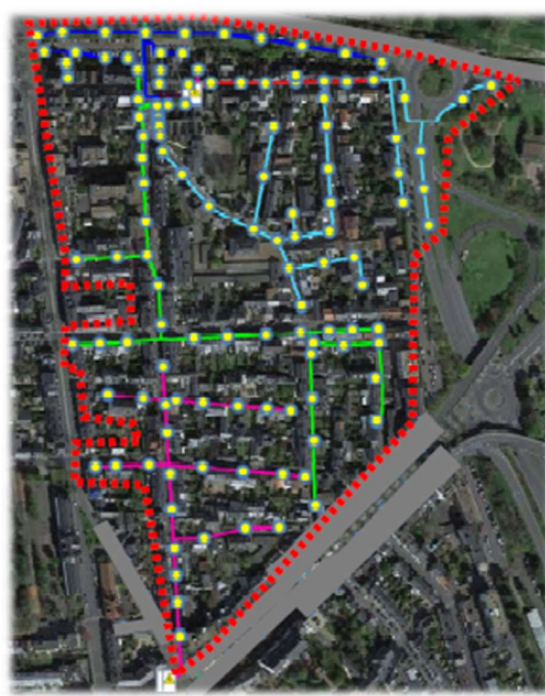


Figure 9 : Illustration du réseau d'armoires du quartier Blanqui. Source : Tours Métropole

Certains travaux ont été réalisés en parallèle de ce projet, comme le changement d'une partie des lampadaires de la ville, pour les remplacer par des lampadaires équipés de LED. Cette dernière permet de consommer 80 % moins d'énergie par point lumineux, suscitant une économie sur l'éclairage conséquente. Finalement, l'ensemble des travaux, soit le changement des horloges et l'ajout d'armoires, si nécessaire, aura coûté 350 000 euros à la métropole. Cette dernière estime que ce coût sera amorti en 9 mois, grâce aux économies réalisées. Car si c'est la municipalité qui met en place des projets d'éclairage public, c'est bien la métropole de Tours qui doit payer les travaux, la maintenance et l'électricité.

En conclusion, dans les projets d’extinction de l’éclairage public, une dualité entre monde politique et technique est visible. Il y a une jonction entre ce qui est demandée, et ce qui est applicable. Il s’agit de projets de mandats, contrôlé par le pouvoir de police du maire, et donc par essence même instable. Chaque nouvelle élection est susceptible de voir ces projets être remis en question. Ainsi, la façon dont ils sont mis en œuvre est très dépendante d’une commune à l’autre. L’aspect technique va en parallèle imposer ce qu’il est possible ou non de faire. L’éclairage public est un domaine technique, et si l’on veut pouvoir parfaitement contrôler les lampadaires, des travaux de modernisation sont nécessaires.

2. Le projet d’extinction de la ville de Tours

Maintenant que nous avons pu observer les questions politiques et techniques inerrantes à ce type de projet, dont les problématiques sont retrouvables sur d’autres territoires, nous allons aborder de manière plus spécifique le cas de la ville de Tours.

Au cours des précédentes parties, nous avons déjà abordé quelques aspects de ce projet. Dans un premier temps, nous allons revenir sur son historique, ainsi que sa mise en place. Ensuite, nous ferons un tour d’horizon des acteurs clé du projet, pour finir sur sa composante essentielle, celle de l’acceptabilité et de sa mise en place.

2.1. L’historique du projet ayant l’ambition d’être durable

2.1.1. La complexité de l’acceptabilité

Une des particularités du projet de la ville de Tours est son accent mis sur l’acceptabilité. La durabilité est l’un des objectifs premiers mis en avant par les personnes que nous avons interrogées. Cette pérennité se traduit par une volonté que le projet d’extinction soit accepté par les riverains.

- **Une problématique mise en avant par le parangonnage**

Le projet d’extinction de l’éclairage public de la ville de Tours est né sous l’initiative de l’ élu délégué à la transition écologique et énergétique, M. Martin COHEN. Ce dernier avait pour ambition première de mettre en place une trame noire entre les réservoirs de biodiversité de la ville. Cette idée est apparue en 2020, avec comme objectif de répondre à des enjeux écologiques, économiques et une volonté d’améliorer le sommeil des gens. La difficulté a été de pouvoir éteindre en milieu urbain. À la suite de cette volonté, un parangonnage a été réalisé afin d’observer comment des projets similaires avaient été mis en place sur d’autres communes. Ce tour d’horizon sera déterminant, car c’est à ce moment que la municipalité estime que la caractéristique et la difficulté la plus importante de ce type de projet est la communication.

La plus grande difficulté, d’après la municipalité, c’est de faire accepter ce programme aux habitants. Les élus pensent que s’ils présentent l’idée de l’extinction à la population avant de le mettre en place, la majorité des avis sera forcément négative, et le projet ne sera jamais accepté. En revanche, ils ont appris, grâce à leur parangonnage, que s’ils essayent de mettre en place ce programme sans

concertation et sans préparation, le projet ne sera pas durable non plus. La question a donc été de réussir à trouver un juste milieu, entre trop et pas assez de discussion autour du projet.

- **Expérimentation du projet sur trois quartiers de la ville**

Face à cette problématique d'acceptabilité, la municipalité a décidé de faire plusieurs choix. Le premier, c'est de faire une expérimentation de l'extinction sur trois quartiers de la ville (Figure 10). Chacun des trois quartiers tests possédait des caractéristiques bien spécifiques. Ainsi, le but était d'évaluer l'impact de l'extinction de l'éclairage et de recueillir la parole de la population dans différents cas. C'est pour cette raison que les quartiers Douet, Blanqui et Febvotte ont été sélectionnés. Le premier, en rouge, pour son intérêt écologique, étant à proximité d'une forêt, et car il s'agit d'un quartier résidentiel relativement éloigné du centre-ville. Le second, en vert, pour sa proximité avec le centre-ville, et sa vie un peu plus nocturne, car composé de plus d'étudiants. Enfin le troisième, en bleu, pour son rôle de liaison douce entre les quartiers, et la présence de jardins partagés. Ces trois quartiers ont donc fait l'objet d'une expérimentation d'une durée de 6 mois, à partir de novembre 2022.

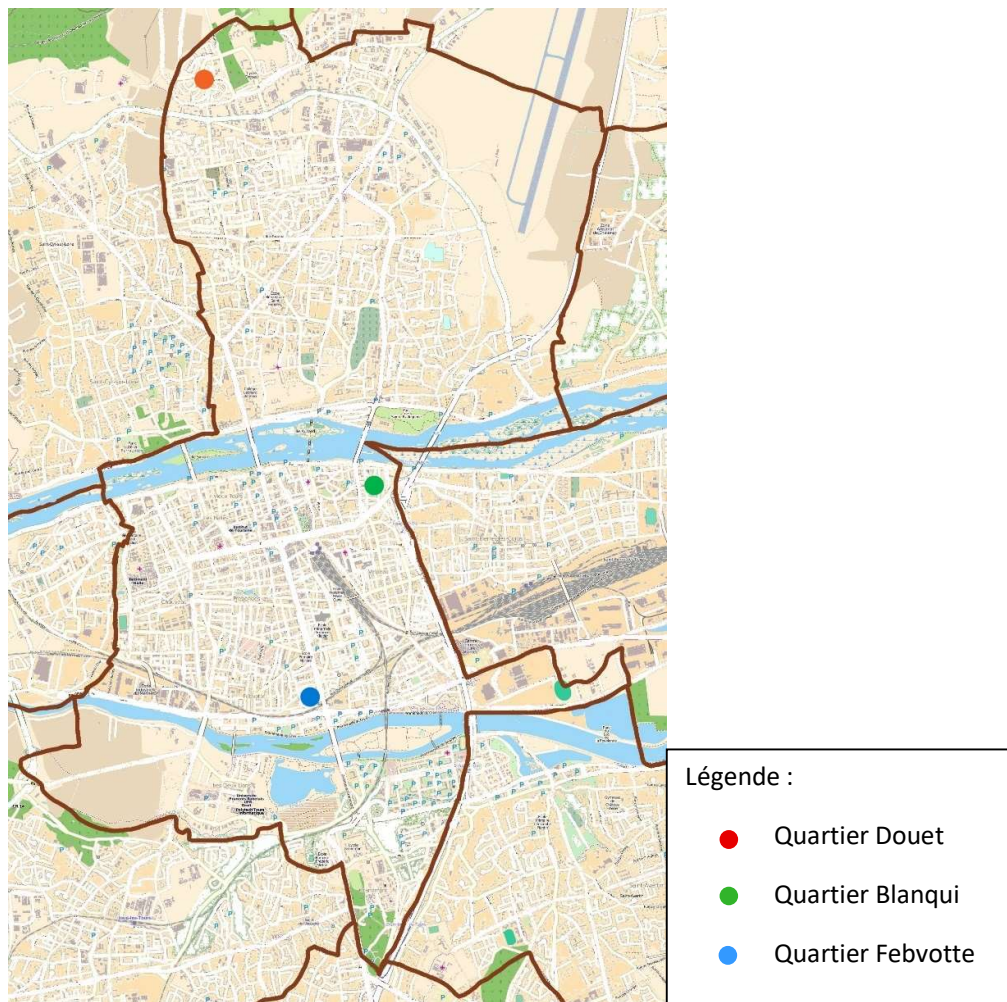


Figure 10 : Emplacement des quartiers d'expérimentation. Réalisation : Alexandre Magnier, 2025

- **Être capable de rallumer un quartier, rapidement et n'importe quand**

Avant de mettre en place cette expérimentation, la métropole a lancé des travaux sur les installations dédiées au réseau de lampadaires, comme nous avons pu l'aborder sur la partie liée à la question technique du projet. Dans cette problématique d'acceptabilité du projet par la population, la mairie a décidé de rendre possible le fait de rallumer à distance n'importe quel quartier, n'importe quand. L'intérêt de cette capacité est de permettre aux services de secours d'intervenir n'importe quand sur le territoire le plus vite possible, ces derniers nécessitant de la lumière. Il s'agit là du deuxième choix d'importance prit par la municipalité afin d'améliorer sur l'ensemble du territoire l'acceptabilité du projet.

En plus de ces travaux, la mairie a beaucoup échangé avec différents acteurs du territoire, afin de recevoir des conseils sur la mise en place de ce projet. Parmi ces acteurs, nous pouvons citer la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), acteur majeur concernant l'aspect écologique du projet. Nous pouvons aussi citer les services de secours, et notamment la police nationale, grâce à la participation active de Philippe GEIGER au projet, élu en charge de la tranquillité publique.

En parallèle de cette phase d'expérimentation, une enquête a été menée par la police sur les trois quartiers éteints. Cette dernière souhaitait observer le nombre de délits commis une fois l'éclairage coupé, afin de le comparer avec le nombre de délits lorsque le quartier est allumé. Au terme de ces 6 mois d'expérimentation, la police constata une légère baisse de délit sur l'ensemble des trois zones. Le chiffre obtenu sur cette durée n'est pas suffisamment significatif pour affirmer que le fait de retirer l'éclairage d'une zone augmenterait la sécurité de celle-ci. Nous pouvons cependant noter que ce résultat rejoint ce que nous avons pu observer lors de notre état de l'art.

À la suite de cette première phase, une concertation a été réalisée par la mairie auprès des habitants des quartiers sur une durée de 3 mois. La mairie a ainsi récolté l'avis de plus de 300 personnes, inégalement répartis entre les quartiers. En effet, plus de la moitié des répondants provenait du quartier Blanqui, avec presque 180 réponses. Parmi ces retours, près de 60 % sont positifs à l'extinction de l'éclairage. Dans les retours négatifs, le fait que l'extinction intervienne dès minuit est revenu à différentes reprises. Pour répondre à cette demande, la municipalité décidera d'adapter les horaires d'extinction lors de la généralisation du projet, passant à 1H ou 2H le début de l'extinction. En revanche, le principal point négatif qui est ressorti de cette expérimentation, c'est le sentiment d'insécurité, parfois très important pour certains habitants. La métropole a ensuite démarré les travaux sur l'ensemble du réseau de la ville, se projetant dans la deuxième phase du projet demandant d'éteindre un territoire bien plus vaste.

- **Communiquer, mais sans discuter**

Nous en venons au troisième choix fort prit par la mairie, celle de communiquer autour du projet, mais de limiter la discussion. Si la majorité des opinions récoltées sont positives, il en subsiste un certain nombre négatif. C'est d'ailleurs le sujet d'une remarque que nous a fait M. BONNARDE, il est très difficile pour la mairie, si ce n'est impossible, de convaincre des habitants sur un projet pour lequel ils sont foncièrement contre. Cette remarque est d'autant plus vraie lorsque le point de réticence d'un habitant est celui du sentiment d'insécurité, inséparable d'un projet d'extinction de l'éclairage. L'objectif de communiquer autour du projet sert donc à avertir et à rassurer la population. La mairie estime que mettre de place de trop nombreuses discussions autour de ce projet ne serait pas positif, par crainte de recevoir trop de retours négatifs. On constate malgré cela qu'une réunion publique a

été mise en place à la suite de cette phase expérimentale. Cette dernière n'attira pas plus de 5 habitants, et sera la seule réunion publique organisée par la ville autour de ce projet.

Afin de répondre à ce sentiment d'insécurité, qui est souvent confondu avec la sécurité par les habitants, la mairie explique que la sécurité d'une zone ne change pas, qu'elle soit allumée ou éteinte. S'appuyant sur les observations de la police, ces explications n'ont pas su convaincre l'ensemble des personnes réticentes, comme nous l'avons expliqué plus haut. La question de la sécurité et du sentiment de sécurité étant prédominante dans le cadre de notre question de recherche, nous développerons davantage ces termes dans la partie dédiée aux critères.

2.1.2. Des réajustements lors de l'extension du projet

- **Première extension en 2024**

À partir de 2023, et alors que la ville de Tours est en préparation pour la phase de généralisation prévue en 2024, cette dernière observe différentes villes en France revenir sur leurs projets d'extinction de l'éclairage. Parmi ces villes, M. BONNARDE et M. COHEN nous ont majoritairement cité Orléans, Poitiers, Lille ou encore Lyon. Pour le cas de la ville des Lumières, ce sont les difficultés techniques, et une réduction des coûts de l'énergie qui aura eu raison de son objectif d'extinction de l'éclairage public (Portevin, 2023). Concernant la ville de Poitiers, c'est à la suite des émeutes de 2023 que la municipalité a décidé de mettre en pause son projet pour pouvoir rallumer l'entièreté de la ville (cf partie méthode), les forces de l'ordre redoutant des représailles.

D'une manière générale, c'est un manque de préparation et une mauvaise communication qui explique ces retours en arrière selon la municipalité de Tours. La ville se conforte donc dans sa méthodologie, soit celle de réaliser un maillage précis des zones d'extinction, en coordination avec les acteurs du territoire, sans pour autant discuter davantage avec la population. Le programme d'extinction est maintenu, et le restera jusqu'à sa première phase de généralisation en 2024.

C'est d'ailleurs lors de cette étape que nous allons rencontrer le sujet de notre recherche, soit la conservation de l'éclairage dans le quartier du Sanitas. À partir du 22 janvier 2024, la ville étend son programme d'extinction (Figure 11). Désormais, c'est environ un tiers de la ville qui se retrouve dans le noir - à des horaires variés selon le jour de la semaine. Un deuxième tiers de la ville sera également éteint lors de la deuxième phase de généralisation, prévue en 2025. Enfin, le troisième tiers de la ville, lui, restera allumé quelle que soit l'heure de la nuit.

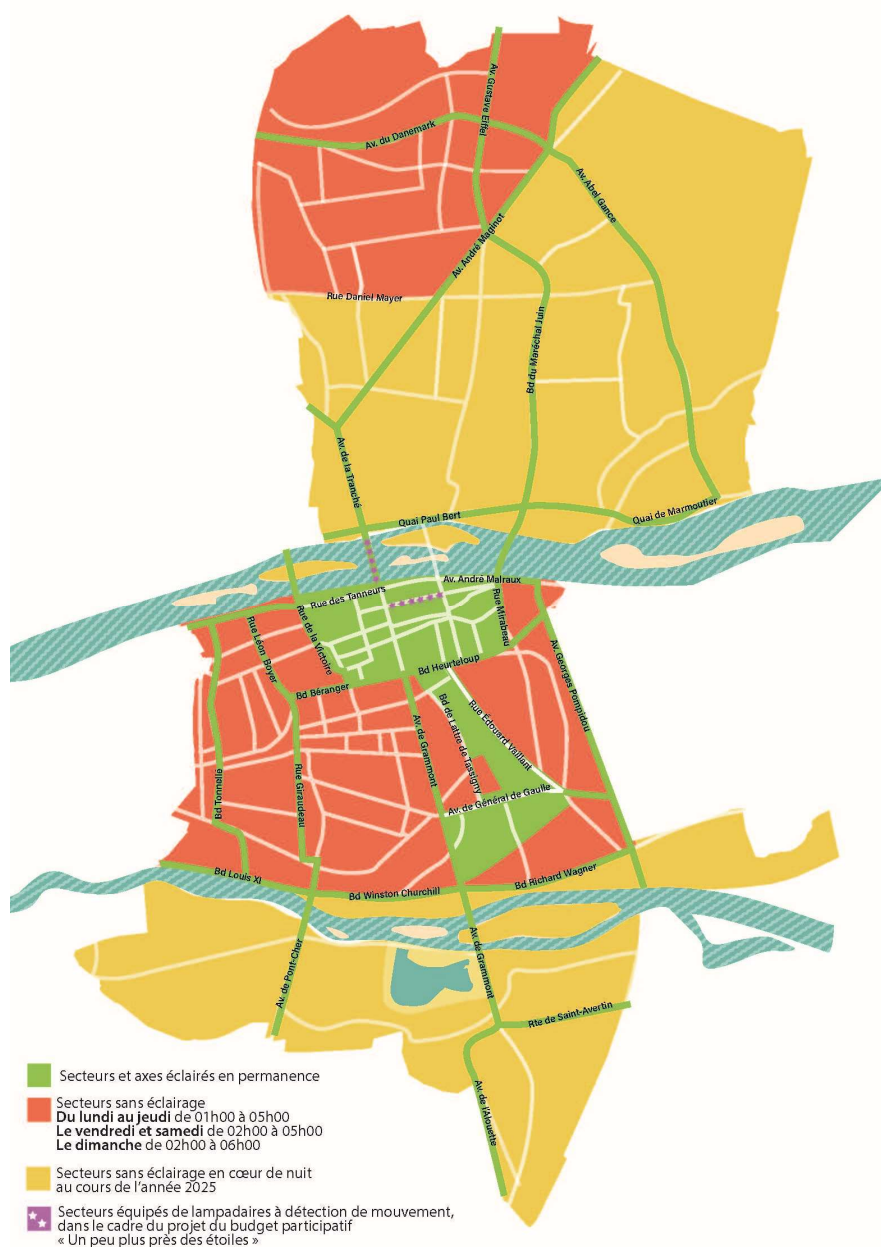


Figure 11 : Plan stratégique du projet d'extinction de l'éclairage de Tours en 2024. Source : Tours Métropole

• Deuxième extension en 2025

Avant d'entrer plus en détail sur l'explication de la conservation de la lumière dans ces zones, nous allons parler de l'extension de l'extinction prévu pour 2025 (Figure 12).

On relève sur ce plan des différences par rapport au précédent. Tout d'abord, les lignes de tramway apparaissent clairement. Ces dernières nécessitent de l'éclairage au moins le temps de fonctionnement du tramway. On aperçoit aussi la ligne B du tramway, qui, lors de son installation, modifiera le maillage du projet. On observe également, à l'ouest de l'hypercentre et au nord de la Loire, que des axes qui sont, ou n'avaient pas vocation à être allumés, vont finalement conserver leur

éclairage. Cette décision a été prise à la suite de retours d’habitants, relevant le caractère stratégique des axes. Enfin, le lac de la Bergeonnerie et le nord de l’hypercentre vont être équipés de détecteurs de mouvements. Ces derniers possèdent un enjeu écologique fort, mais nous reviendrons dessus dans la partie expliquant comment le choix d’éteindre ou d’allumer une zone a été décidé. L’écoute apportée aux habitants, et les actions effectuées par la suite témoignent de la volonté de faire un projet durable et acceptée par tous.

Parmi les zones à être resté allumées, il y a l’hypercentre, les axes de circulations principaux, et le quartier du Sanitas. Au-delà de prendre pour seul exemple le quartier du Sanitas, nous allons nous demander pourquoi ces deux autres types de zones sont restés allumés la nuit.



Figure 12 : Plan stratégique du projet d'extinction de l'éclairage de Tours en 2025. Source : Tours Métropole

En somme, une des particularités du projet d’extinction de l’éclairage de la ville de Tours est l’ambition qu’il porte vis-à-vis de son caractère acceptable. La municipalité a cherché à ce que le projet soit le plus durable possible, et cela passe par des ajustements en accord avec les citoyens. Cela est visible en amont du projet avec la mise en place d’un système qui permet de rallumer à distance, ainsi que par une stratégie de communication bien établie. C’est également dans cette optique que des ajustements ont été fait entre la phase d’expérimentation et les deux phases de généralisation. L’objectif étant de convenir le plus possible aux attentes des riverains.

2.2. Les acteurs clé du projet

Afin d’avoir une meilleure vision du projet, nous allons aborder plus en détail la question des acteurs. Comme nous l’avons dit dans la partie consacrée aux aspects techniques et politiques du projet, c’est à la municipalité que revient la décision de mettre en place ou non ce programme. Les acteurs décideurs sont donc des acteurs politiques.

2.2.1. Les élus de la ville de Tours, des acteurs décisionnaires

Dans le cadre de la ville de Tours, le principal acteur, et aussi le fondateur du projet, est M. Martin COHEN, élu délégué à la transition écologique et énergétique. Ce dernier n’est pas seul, et a travaillé en étroite collaboration avec M. Philippe GEIGER, élu délégué à la tranquillité publique, à la police de proximité, à la sécurité civile et à la laïcité. Enfin, on retrouve Mme. Elise PEREIRA-NUNES, élu déléguée à l’égalité des genres, à la lutte contre les discriminations, aux relations internationales, aux réseaux de villes et à la francophonie, qui a également contribué au projet.

2.2.2. Les acteurs ayant influencé les décisions

- **Les acteurs de la ville de Tours**

En plus de ces trois élus, de nombreux acteurs ont été consultés, afin de mettre en place un projet d’extinction satisfaisant le plus grand nombre. Parmi ces acteurs, nous avons déjà parlé de la LPO, qui a largement contribué aux objectifs écologiques de la démarche. Ces derniers ont aidé la municipalité sur les infrastructures à mettre en place, afin de respecter les ambitions environnementales du projet. Par exemple, des recherches ont été menées afin de localiser les zones de chasses des chauves-souris, une espèce parapluie. Autrement dit, la présence de chauve-souris sur un site indique qu’une forte biodiversité est déjà présente sur ce même lieu.

Concernant un enjeu lié à la sécurité, nous avons déjà introduit la police municipale et, d’une manière plus générale, les services de secours. La police, notamment grâce à l’implication de M. Philippe GEIGER, responsable de la tranquillité publique, a été grandement sollicitée durant ce projet.

Le CSU (Centre de Supervision Urbaine), en tant que gestionnaire des caméras de surveillance, a également été contacté, afin que les caméras se situent dans des zones où l’éclairage est conservé. La mairie adaptera le projet de manière à ce que l’ensemble de ses points de surveillances conservent leur éclairage.

Du point de vue des citoyens, ces derniers ont également été conviés à une réunion publique. Cette réunion sera le seul moment de concertation du projet entre citoyens et mairie, sans compter les retours obtenus après la phase expérimentale. Toutefois, la mairie reçoit toujours des messages vis-à-

vis de ce projet, et accepte de rencontrer les émetteurs. Les retours ainsi collectés permettent encore aujourd'hui d'ajuster le projet, que cela soit pour l'horaire, ou pour les zones à éteindre.

La ville a également rencontré un grand nombre d'associations. Pour n'en citer qu'une, nous pouvons parler de Les Établi.e.s., association de femme de lutte contre toute forme de violence et de discrimination. Toutes ces associations ont participé à transmettre un certain nombre de ressentis et d'expérience dans le cadre de ce projet.

- **Des acteurs en dehors de la ville de Tours**

Enfin, le parangonnage a permis d'échanger avec les acteurs de nombreuses villes ayant mis en place un projet similaire. En plus de Poitiers et Douai, dont nous avons interrogé des acteurs, nous pouvons citer Lyon, Orléans ou encore Lille. La taille de la ville étant très importante dans la construction d'un projet d'extinction, ce parangonnage permettra de révéler les différentes pratiques des autres villes, qu'elles soient grandes ou moyennes, en France.

La liste des acteurs que nous avons rédigée n'est pas exhaustive. Il serait très laborieux d'identifier tous les acteurs qui ont pu être interrogés, que cela soit de manière officielle ou officieuse. Parmi les personnes que nous n'avons pas citées, il y a notamment tous les acteurs du secteur privés tel que les commerces ou les enseignes de la ville, comme les bars ou les boîtes de nuit. La très grande diversité d'acteurs interrogés, et l'attention qui leur a été attribuée contribue à l'importance donnée à l'acceptabilité du projet. Cette acceptabilité est présente sur l'ensemble du projet, mais peut aussi se décliner sur des localisations particulières. En fait, chaque décision qui a été prise, pour éteindre ou non un quartier, une rue, une place, a été réalisée sous un prisme de l'acceptabilité fort. Ainsi, et en plus d'avoir un critère d'acceptabilité qui englobe tout le projet, nous allons maintenant voir que cette caractéristique est très présente lors du choix de l'extinction de chaque zone.

Pour conclure, ce projet d'envergure a rassemblé un nombre important d'acteurs. Les décisions ont été prises majoritairement par trois élus, qui se sont appuyés sur une multitude d'acteurs du territoire. La phase réflexive a également mobilisé des acteurs extérieurs, et a permis d'avoir un retour d'expérience sur d'autres villes ayant mis des politiques similaires en place.

2.3. Des critères permettant d'évaluer l'acceptabilité

2.3.1. Définition de l'acceptabilité

- **Un critère politique**

Comme nous avons pu le mettre en lumière lors de l'historique du projet, la question de l'acceptabilité est cruciale pour l'extinction de l'éclairage à Tours. Le critère de l'acceptabilité, comme essence même de ce projet, est spécifique à Tours, car ce critère entre dans un discours politique. Ce discours dépend de chaque personne et donc de chaque ville, et se sont, dans notre cas, les élus de la ville de Tours qui portent ce discours d'acceptabilité. Il est alors difficile, en première instance, de définir spécifiquement l'acceptabilité, car dépendante de chacun.

Afin d'apporter une définition dans notre cas, nous allons nous appuyer sur les mots de l'élu Mme. PEREIRA-NUNES, qui apporte des éléments de réponses cohérents avec le discours de ses collègues

interrogés à la mairie. Pour elle, ce projet d'extinction doit « correspondre au plus grand nombre ». Alors, comment faire pour correspondre au plus grand nombre ?

Ici, nous pensons aux recherches effectuées dans notre état de l'art, notamment sur les activités la nuit, et les conflits d'intérêts entre ces activités. Pour rappel, nous avons déduit qu'il existait trois types d'activités la nuit, que nous pouvons nommer « la ville qui s'amuse », « la ville qui travaille » et « la ville qui dort ». Ces deux premières activités nécessitent de la lumière afin d'être effectuées, tandis que la troisième recherche l'inverse. Alors, comment faire s'entendre ces activités, dont les besoins s'opposent ?

- **L'acceptabilité sous le prisme des activités**

Dans un premier temps, nous pouvons chercher où se déroule ses activités. Car si les besoins entre la ville qui s'amuse ou travail, et la ville qui dort ne sont pas les mêmes, leurs localisations ne sont pas forcément identiques non plus.

Au sein de n'importe quelle ville, la grande majorité des activités de nuit se déroule dans le centre, et même dans l'hypercentre. Même si ces zones possèdent aussi une partie de la ville qui dort, elle concentre un très grand nombre d'infrastructure et d'activités nocturnes. Mais pourtant, toutes les villes de France qui mettent en place un projet similaire ne laissent pas forcément leurs centres-villes allumés la nuit. C'est notamment ici que la question de la taille de la ville importe. Plus une ville est peuplée, plus elle a de chance de voir un grand nombre d'habitants dehors la nuit. C'est par exemple le cas de la ville de Tours, 35^{ème} ville la plus peuplée de France, et 1^{ère} de sa région. Le nombre d'habitants exerçant une activité nocturne dans une ville de cette taille est tel que se couper de cette activité, en éteignant la lumière dans le centre, serait une perte immense pour la ville. Alors, il ne faut pas couper le centre, du moins l'hypercentre, pour ne pas engendrer un trop grand conflit d'intérêt.

- **L'acceptabilité sous le prisme des axes de circulation**

Si cette solution satisfait la ville qui s'amuse et travaille, elle n'est pas pour autant suffisante. Ces dernières ont notamment besoin d'axes de déplacement, pour aller travailler ou pour être en mesure de rentrer chez eux. Afin de ne pas créer de conflits d'intérêt, la ville a décidé de conserver l'éclairage sur les grands axes de circulation. Ces derniers assurent un déplacement en sécurité, depuis l'extérieur de la ville jusqu'au centre.

Lorsque qu'un axe de circulation important passe dans une zone d'intérêt écologique, on retrouve à nouveau un conflit d'intérêt, cette fois entre les besoins de l'homme et ceux des espèces animales habitants le lieu. Ici aussi, une solution a été trouvée en mettant en place, lorsque l'axe est réservé aux piétons, de l'éclairage à détection. Lorsqu'aucun piéton ni vélo n'est présent, la lumière reste éteinte. Elle ne se déclenche que lorsqu'il y a de l'activité humaine. Afin de ne pas pour autant perturber la faune, avec un effet dit de « discothèque » à cause de la lumière qui s'éteint et s'allume, un travail a été réalisé sur la couleur de la lumière. Selon la couleur et l'intensité de la lumière, les effets sur la faune ne sont pas les mêmes. Grâce à sa collaboration avec la LPO notamment, la ville a mis en place une lumière spécifique dans ces zones, afin de ne pas déranger davantage les espèces animales y vivant.

La question du conflit d'intérêt entre les villes qui s'amuse, travaillent et dorment est-il le seul élément à résoudre afin de produire un projet de ce type qui puisse « correspondre au plus grand nombre » ? Si tel est le cas, alors conserver l'hypercentre et les axes de circulation principaux allumés

devrait suffire, et le reste de la ville de Tours pourrait être éteint. Or, nous faisons ici le constat que ce n'est pas le cas, il subsiste un quartier dans lequel l'éclairage est présent, et qui pourtant ne paraît pas être la cible d'un conflit d'intérêt. Il s'agit du quartier du Sanitas, un quartier résidentiel. Ici, nous sommes face au fait que la solution que nous avons proposée ne soit pas celle utilisée par la ville de Tours, pour savoir quel quartier éteindre, ou quel quartier laissé allumer.

2.3.2. Comment représenter l'acceptabilité ?

• Nouvelle définition de l'acceptabilité

Si un projet « acceptable » par la ville de Tours se doit de « correspondre au plus grand nombre », la question du conflit d'usage n'est pas le seul problème à résoudre. Afin d'étendre la réflexion, intéressons-nous à un autre terme employé par Mme PEREIRA NUNES. Cette dernière nous a dit que, lorsque l'on éteignait une zone, « chaque personne y voyait du positif, mais aussi du négatif ». Nous avons ici une question de nuance, entre des éléments qui seraient négatifs, mais qui seraient face à d'autres éléments positifs, afin de faire balancer le jugement de chacun. Éteindre une zone pourrait donc être comparé avec un effet de balance pour chaque individu, entre le positif et le négatif d'éteindre. Dans ce cas, quels sont les éléments qui seraient positifs et quels seraient les éléments négatifs ?

Avant de rechercher chaque critère pour les classer en positif ou en négatif selon l'extinction d'une zone, il est important de relever que nous parlons ici dans le cas d'éteindre « une zone ». Autrement dit, certains critères, qu'ils soient positifs ou négatifs, ont tendance à s'appliquer à une échelle plus large que celle de la rue ou du quartier, et ne sont donc pas concernés par cette analyse. Pour prendre un exemple, on peut citer le critère économique de ce type de projet. L'enjeu économique est très important à l'échelle du projet dans sa globalité, mais à un impact très moindre si l'on regarde le projet rue par rue. Ce type de critère ne sera donc pas présent dans la suite de notre raisonnement.

• Schéma de l'acceptabilité

Lorsque nous analysons les critères présents, nous pouvons reprendre ceux de la ville qui s'amuse, qui dort et qui travaille. Nous décidons de les renommer *Présence d'activités nocturnes*, *Lieux de passage* et *Enjeux sanitaires*. À ces trois critères, nous avons décidé d'en ajouter deux autres, et de les répartir selon s'ils sont positifs ou négatifs lors de l'extinction d'une zone (Tableau 2).

Tableau 2 : Liste des critères entrant en compte dans la décision d'éteindre ou non un secteur
Réalisation : Célia Huguet, 2025

Critères favorisant une extinction	Critères favorisant une présence de lumière
• Présence d'activités nocturnes • Lieux de passage • Sentiment d'insécurité	• Enjeux écologiques • Enjeux sanitaires

Ce tableau est une représentation de la réflexion réalisée par les élus, lors de la prise de décision d'éteindre ou non une zone. Ce tableau permet de peser le pour et le contre, de voir si le fait d'éteindre une zone en particulier va être bénéfique ou non pour le projet. Cette balance fonctionne selon un score attribué à chaque critère. Dans notre cas, il nous est impossible d'utiliser cette balance. En

revanche, nous pouvons nous en servir afin de déduire quels sont les critères les plus importants lors de la décision d'éteindre ou d'allumer un quartier.

Ces critères apparaissent donc sous forme d'une note, et c'est la somme des notes qui donne l'intérêt d'éteindre ou pas une zone. En plus de la note, chaque critère est pondéré. Cette pondération est réalisée par la personne qui utilise la balance, soit dans notre cas l'élus. La pondération permet de donner plus ou moins d'importance à un critère. Par exemple, le critère de *L'enjeu écologique* peut être plus ou moins important selon la personne décisionnaire, quel que soit la note de ce critère sur un lieu.

- **Définition des critères**

L'enjeu écologique. Dès le début du projet, des capteurs ont été installés afin d'observer la zone de chasse des chauves-souris. Nous faisons face ici à une prise en compte des espèces parapluies. Une espèce parapluie, pour rappel, correspond à une espèce dont la présence permet de signaler une forte biodiversité sur un territoire. Ce critère a principalement été identifié par la LPO. Nous ne sommes cependant pas sur un projet de trame noire, dont le but premier est la restauration de corridors sombres. Néanmoins, l'aspect environnemental du projet d'extinction de Tours est apparu dès le début de la réflexion, et constitue un enjeu phare. Ce critère doit donc être appliqué quartier par quartier, afin d'observer les zones possédant une biodiversité plus forte, et donc à protéger. Ce critère va favoriser la volonté d'éteindre une zone.

L'enjeu sanitaire. Cet enjeu peut être rapproché aux activités de « la ville qui dort ». Il s'agit d'améliorer la qualité de sommeil des habitants. Ce critère a été identifié comme un besoin pour les habitants, et a donc été cartographié selon les zones les plus résidentielles. Il est donc pertinent de l'appliquer quartier par quartier. Ce critère va favoriser la volonté d'éteindre une zone.

La présence d'activités nocturnes. Cet enjeu peut être rapproché aux activités de « la ville qui s'amuse ». Ce critère a pour rôle d'observer où se trouvent les activités la nuit dans la ville. Selon la présence d'activités, ce critère va plus ou moins favoriser la volonté de ne pas éteindre la zone. Ces activités étant majoritairement présentes dans l'hypercentre, il n'en reste pas moins nécessaire d'appliquer ce critère sur chaque quartier.

Les lieux de passage. Il s'agit d'un espace, souvent une rue, qui permet à un utilisateur de se rendre d'un point A à un point B. Les lieux de passage les plus importants sont sûrement les éléments les plus difficiles à identifier dans ce projet. Chaque rue est un lieu de passage, et une hiérarchisation de ces axes est donc nécessaire pour définir quelles rues peuvent être éteintes, et quelles rues doivent rester allumées.

Le sentiment d'insécurité. Nous arrivons à un élément omniprésent de ce type de projet. Couper l'éclairage d'une zone renforce le sentiment d'insécurité en son sein. Ce n'est pas à confondre avec l'insécurité, critère absent de notre tableau, mais pour lequel nous allons accorder une définition. Le sentiment d'insécurité, comme nous avons pu le voir, est subjectif et propre à chacun. C'est également l'argument le plus cité par les habitants contre ce projet, avec la sécurité. Un sentiment d'insécurité trop fort dans un quartier de la ville va à l'encontre de l'acceptabilité du projet. C'est donc un critère qui a tendance à favoriser la volonté de conserver la lumière dans une zone.

- **Des critères clé du projet qui n'apparaissent pas dans notre schéma**

En plus de ces critères, il en existe d'autres qui sont présents, ou qui ont été utilisés par des acteurs de ce projet, mais que nous n'avons pas recensé ici. Nous allons à présent aborder ces quelques critères, en les définissant et en expliquant pourquoi ils ne sont pas présents ici.

L'enjeu économique. Ce critère concerne les économies permises grâce à l'extinction de l'éclairage. Il s'agit là, comme nous l'avons dit plus haut, d'un élément qui s'applique à l'ensemble du projet. La ville met à jour ses équipements pour être entièrement équipé de LED, et ainsi réduire de 80 % sa consommation d'énergie. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si l'ensemble des luminaires est déjà passé au LED. Dans tous les cas, la ville n'a pas estimé nécessaire dans son projet d'éteindre en priorité des zones consommant plus que d'autres.

La sécurité. Il s'agit, contrairement au sentiment de sécurité, d'un critère objectif et mesurable. La sécurité d'un lieu est inversement proportionnelle au risque qu'une action portant atteinte à quelqu'un ou à ses biens se produise. Par ailleurs, il existe de très nombreuses définitions de la sécurité. Celle que nous proposons n'est donc pas une définition universelle. La sécurité représente une thématique très importante de ce projet. Mais contrairement au sentiment de sécurité, celle-ci n'est pas présente dans notre balance. En effet, nous avons appris grâce à l'état de l'art qu'il est aujourd'hui impossible de prouver si la sécurité augmente ou diminue lorsque l'on coupe l'éclairage d'une zone. Ces informations sont similaires avec le constat qui a été fait sur les quartiers éteints de la ville de Tours. Étant donné que le fait d'éteindre n'influence pas la sécurité, jusqu'à preuve du contraire, nous en déduisons que ce critère n'a aucun impact sur le projet, contrairement au sentiment de sécurité.

Un élément important concernant l'acceptabilité, qui pourtant n'est pas défini comme un critère, est la communication. Comme nous l'avons vu précédemment, la mairie pense que mettre en place une mesure sans en avertir les habitants serait une faute grave dans le but de rendre acceptable le projet d'extinction. Ainsi, la communication à l'échelle du projet est un acte nécessaire. Pour autant, la communication n'influence pas la question de l'acceptabilité d'éteindre une zone ou non.

- **Utilisation du schéma de l'acceptabilité**

Maintenant que nous avons tous nos critères, nous allons voir comment ils fonctionnent entre eux. Avant d'éteindre un quartier, un élu regarde ce tableau, et peut directement observer le pour et le contre à cette décision. Si la balance penche vers le positif, il est préférable d'éteindre, et si au contraire la balance penche vers le négatif, il est préférable de conserver l'éclairage.

Prenons comme exemple l'hypercentre de la ville. Nous observons que le quartier est allumé toute la nuit. Utilisons cette balance pour en déduire quel critère a influencé cette décision. Lors de notre précédente hypothèse, nous avons conclu par la présence d'activités nocturnes comme principale raison de la conservation de l'éclairage dans cette zone. Nous pouvons observer que l'enjeu écologique n'est pas très important en centre-ville, et que les enjeux sanitaires ne sont pas suffisamment présents pour surpasser la présence d'activités nocturnes.

Regardons à présent un exemple plus délicat, le lac de la Bergeonnerie. Cet espace n'est pas encore éteint, mais le sera lors de la deuxième phase de généralisation de 2025. Cette zone est un lieu de passage important, mais possède aussi un enjeu écologique très fort. Dans cet exemple, la mairie a décidé de faire un compromis entre éteindre et allumer. La zone va être équipée de détecteurs de

mouvements. Ainsi, lorsqu'une personne s'engagera sur cet axe, quelques lampadaires avec une faible luminosité s'allumeront devant lui. Ici, nous pouvons en déduire qu'il s'agit de l'enjeu écologique et de la présence d'un lieu de passage important qui va aboutir à cette décision.

Finalement, cette envie de rendre le projet acceptable se ressent dans les choix d'éteindre ou non un secteur. Nous nous retrouvons face à des critères qui vont favoriser l'extinction d'un quartier : les enjeux écologiques et sanitaires, et d'autres qui vont, au contraire, favoriser le fait de le laisser allumer : la présence d'activités nocturnes, l'importance de l'axe et le sentiment d'insécurité. Les élus vont devoir faire le choix le plus acceptable possible en ayant toutes ces informations en tête. Nous pouvons noter que les enjeux économiques et sécuritaires n'entrent pas dans le choix d'éteindre ou d'allumer.

À présent, essayons d'appliquer ce modèle sur le cas du quartier du Sanitas. Cela nous permettra de comprendre pourquoi il est resté allumer.

3. Le quartier du Sanitas : apparition du critère sécurité

3.1. Un quartier fortement stigmatisé

Lorsque nous avons interrogé les élus sur l'historique du projet d'extinction de l'éclairage à Tours, ces derniers nous ont dit qu'à l'origine, le quartier du Sanitas devait conserver son éclairage. Cette volonté, portée par M. COHEN, trouve sa justification dans la crainte de voir se renforcer les stigmatisations à l'encontre du quartier. Car, comme nous l'avons vu lors de l'état de l'art, il s'agit d'un quartier prioritaire de la ville. Ce quartier est également sujet à une mauvaise connotation de la part des autres habitants de la ville. Faisant partie des 12 quartiers les plus pauvres de France en 2022 (Devos, 2022), ce territoire est la source de nombreux préjugés, et voit des faits de délinquances se produire.

Ainsi, M. COHEN défend que traiter ce quartier de la même manière que les autres, et couper l'éclairage la nuit permettrait de ne pas augmenter les stigmatisations à son encontre. Si l'on utilise notre outil afin de peser le pour et le contre à ce moment-là, regardons ce que l'on peut en tirer.

3.2. Les critères décisifs pour conserver la lumière

3.2.1. Le sentiment d'insécurité

Les critères de la présence d'activités nocturnes et de la présence de lieux de passage ne sont pas importants ici. Pour rappel, nous sommes dans un quartier résidentiel. Concernant les activités qualifiables d'illégales qui sont présentes sur le territoire, comme du trafic de drogue d'après les élus, ces dernières nécessitent de la lumière afin d'être pratiquées. Ainsi, couper l'éclairage ne permettra pas de stopper l'activité, car cette dernière changera seulement de place. En revanche, cela ne va pas l'accentuer non plus. Donc, le critère de présence d'activités nocturnes est un critère possédant un score faible dans notre cas. Parmi les critères incitant la conservation de la lumière, il n'en reste qu'un, et il s'agit du sentiment d'insécurité.

Ce résultat est en adéquation avec les échanges que nous avons eus avec les acteurs du projet. Les préjugés et stigmatisations autour de ce quartier ont contribué à renforcer le sentiment d'insécurité. Aujourd'hui, ce sentiment est tel que les élus pensent qu'il serait négatif pour l'acceptabilité de l'ensemble du projet d'éteindre le quartier. Comme nous l'a confié M. COHEN, il craignait de voir la crédibilité de l'ensemble du projet remise en cause par les habitants, dans le cas où le quartier du Sanitas serait éteint. Ce dernier pense que la population aurait jugé irresponsable d'éteindre un quartier dans lequel un sentiment de sécurité – confondu avec la sécurité – est si faible. Ces propos rejoignent ceux de Mme. PEREIRA-NUNES, nous disant que dans le cadre de ce projet, « on peut tout éteindre, mais pas à n'importe quel prix ». Cette dernière fait aussi référence à l'acceptabilité de l'ensemble du projet, qui pourrait être remis en cause pas ce choix.

Une comparaison qu'il est possible de tenir est celle du quartier du Sanitas avec le quartier de l'Europe à Tours nord. Ce dernier est aussi considéré comme un quartier politique de la ville. En revanche, ce quartier est beaucoup moins stigmatisé que celui du Sanitas. Cela s'explique par le fait que ce quartier est beaucoup moins connu et présent dans l'inconscient des Tourangeaux. Il rencontre pourtant aussi des problèmes de délinquances et de trafics de stupéfiants d'après les élus. Comme nous l'a dit M. BONNARDE, si le quartier du Sanitas possédait moins de préjugés, il pourrait très facilement se retrouver éteint, à l'instar du quartier de l'Europe.

Afin de lutter contre ces discriminations, M. COHEN a donc proposé de couper l'éclairage dans ce quartier, comme dans tous les autres quartiers résidentiels de la ville. On a fait le constat que ce n'était pas le cas aujourd'hui. Le critère du sentiment d'insécurité serait une cause de la conservation de la lumière dans ce quartier, mais est-il le seul ?

3.2.2. Le retour du critère de la sécurité

Lorsque l'on a demandé aux élus pourquoi ce quartier n'avait pas été éteint, un acteur a été désigné : la police nationale. Cette dernière, sous la direction de la tranquillité publique, a donné un avis défavorable à la volonté de couper l'éclairage. Nous avons vu précédemment que la police est un acteur très important du projet, représenté par M. GEIGER, délégué à la tranquillité publique et élus majeur du projet. Il s'agit du seul acteur ayant clairement exprimé une opinion négative concernant le Sanitas. C'est cette opinion qui fera basculer le projet, de la volonté de M. COHEN à la décision de ne pas éteindre. Mais alors, pourquoi cette décision de la part de la police ?

Hélas, nous n'avons pas pu interroger directement les premiers intéressés. Nous avons tout de même pu en discuter avec les élus de la ville de Tours, ainsi que M. BONNARDE. Mais, suite à ces échanges, aucune conclusion exacte n'a pu apparaître. D'après M. COHEN, la police ne souhaitait pas voir tout le quartier éteint d'un seul coup, par peur de devoir le rallumer trop souvent, afin d'y réaliser des interventions. Nous avons également entendu que la police ne souhaitait pas « prendre la responsabilité » d'éteindre ce quartier, dans lequel de la délinquance avait été enregistrée.

Alors que la mairie a mis en place un système pour rallumer un quartier à distance en moins de 5 minutes, la police ne souhaite pas voir ce quartier éteint la nuit. Le deuxième élément paradoxal est de voir que la délinquance n'est pas influencée par l'absence de lumière. Il est même intéressant de noter que la police a déjà demandé à la mairie d'éteindre certaines zones la nuit, afin d'y couper certaines activités illégales. Malgré tous ces éléments, la police ne souhaite pas éteindre cette zone.

Il semble difficile, lorsqu'un acteur comme celui de la police nationale décide de conserver l'éclairage d'une zone, de justifier cette décision par un sentiment d'insécurité. La police est un service, et n'est donc par définition pas concernée par un sentiment de sécurité ou d'insécurité.

Parmi les éléments que nous avons relevés, nous souhaitons revenir sur la capacité d'intervention de cet acteur. Afin de ne pas prendre le risque de rallumer trop régulièrement, la police préfère conserver constamment l'éclairage sur le site pour pouvoir intervenir plus rapidement. Cet argument peut être interprété comme une question de sécurité liée à un site. Suite à cet élément, et afin de proposer un modèle juste de la prise de décision des élus de la ville de Tours, nous souhaitons revenir sur la définition du critère sécurité, pour l'introduire dans notre tableau.

Sécurité. Il s'agit de la facilité d'intervention pour les services de secours et les forces de l'ordre. Un lieu dans lequel un service de secours a la capacité d'intervenir rapidement est un lieu dans lequel la sécurité est plus importante.

3.3. Conclusion sur le quartier du Sanitas

D'après le discours de la police, et les retours des élus sur ce quartier, il y aurait donc deux critères principaux au choix de conserver ce quartier allumé : le sentiment d'insécurité, et la sécurité (Tableau 3).

Tableau 3 : Liste des critères entrant en compte dans la décision d'éteindre ou non un secteur après notre réflexion autour du quartier du Sanitas. Réalisation : Célia Huguet, 2025

Critères favorisant une extinction	Critères favorisant une présence de lumière
• Présence d'activités nocturnes • Lieux de passage • Sentiment d'insécurité • Sécurité	• Enjeux écologiques • Enjeux sanitaires

Finalement, un compromis a été trouvé pour ce quartier. Une place, la place Anne de Bretagne a vu son éclairage coupé dès la phase de généralisation de 2024. Ce choix, fait en collaboration avec la police, a un but expérimental. La police souhaite observer les réactions des activités illégales face à cette extinction, et ainsi préfère voir le quartier éteint progressivement, et non pas d'un seul coup. Selon les retours de la police, et une fois que celle-ci donnera son feu vert, le quartier pourrait se retrouver éteint, en 2025 ou ultérieurement. Cette place est un nouvel exemple de la dimension acceptable infusé au projet. Des consensus sont prêts à être réalisés afin de voir ce projet se réaliser et durer. Après avoir discuté de l'avenir du quartier avec M. BONNARDE, celui-ci nous a appris qu'il n'était pour l'instant pas à l'ordre du jour de couper l'éclairage de ce quartier.

Pour revenir sur notre hypothèse, nous pouvons à présent affirmer qu'il existe d'autres critères de décision que l'usage d'un quartier. Dans le cas du Sanitas, il s'agit de deux critères liés à la sécurité. Il est possible que la décision ait pour objectif d'augmenter la sécurité, d'augmenter le sentiment de sécurité, de faciliter les interventions ou bien encore d'autres. Nous pouvons à présent dire qu'il s'agit

bien d'un critère relié à la sécurité, mais pas dans le sens où nous l'entendions. Nous ne sommes pas sur la volonté de limiter l'insécurité du quartier, mais bien de rendre le projet acceptable. La sécurité n'entre pas en tant que critère, mais plutôt en tant qu'argument. C'est dans le discours qu'il est nécessaire qu'elle apparaisse pour que la décision soit vue comme positive pour les riverains.

DISCUSSION

L'apparition de ce nouveau critère, celui de la sécurité à la suite du discours de la police, nous fait nous pencher à nouveau sur l'aspect politique de ce projet. La sécurité possède de nombreuses définitions comme nous avons pu le voir. Prendre ce critère en cause dans une décision politique, sans en développer davantage le sens, nous fait nous questionner sur l'objectivité de ces critères. Nous avons déjà relevé que les critères que nous souhaitons mettre en avant sont, par essence, politiques, car utilisés au sein d'un projet politique. Il est donc difficile de savoir à quel point un critère avancé par un élu, comme preuve d'une décision, peut être objectif.

Dans le cas du critère de la sécurité, nous avons le sentiment qu'il s'agit là d'un argument plus que d'un critère. C'est un argument qui a été mis en place pour justifier un choix, mais même les élus ont rencontré des difficultés à nous dire pour quelle raison la police avait fait le choix de souhaiter conserver l'éclairage. Sans remettre en cause les propos tenus, nous sommes en droit de nous demander si les éléments présentés sont les seuls arguments qui justifient véritablement cette décision.

Ce qu'il faut néanmoins retenir de notre recherche, ce ne sont pas tant les arguments donnés par un acteur du territoire, mais l'influence qu'a eu celui-ci sur les décisionnaires. Et en ce sens, la police a convaincu M. COHEN, M. GEIGER et Mme PEREIRA-NUNES d'appliquer leurs recommandations sur le projet. Comme pour la police, et comme nous n'avons cessé de le rappeler tout au long de ce rapport, les décisions ne sont pas forcément intégralement raisonnées, et tiennent de la subjectivité de chacun. À la suite de ce projet, la question n'est plus tant de savoir si ce dernier est acceptable, mais plutôt si ce dernier a été accepté par la population.

En ce sens, on constate que la ville fait face à peu de retours négatifs. Les quelques retours qui subsistent à l'heure où nous écrivons ces lignes concernent certains axes qui pourraient retrouver leurs éclairages. Ces remarques tiennent soit de l'intérêt personnel, soit d'un lieu avec une haute fréquentation, et pour lequel la ville compte adapter son projet. Certains retours négatifs liés au sentiment d'insécurité subsistent, notamment de la part d'un public féminin. Face à ces cas, la ville prend le temps de recevoir et d'écouter ces témoignages.

D'une manière générale, ce projet paraît être apprécié par la population. Il est difficile d'en être certain, car aucun sondage à grande échelle n'a été réalisé. Par ailleurs, on remarque que l'opposition politique de la ville de Tours utilise ce projet d'extinction comme bouc émissaire. Ces derniers affirment que la sécurité est en nette baisse à cause de ce projet. Comme nous l'avons vu, il s'agit là d'un discours politique, car il n'y a aucune étude montrant que la sécurité contribue à réduire ou à augmenter la sécurité d'une zone.

Avec l'approche des élections municipales et l'utilisation de ce projet comme une attaque sur le plan politique, il est parfaitement envisageable que le contexte ait influencé la prise de décision des élus. Pour conserver une part d'acceptabilité, la ville a pu souhaiter conserver l'éclairage dans une zone pour laquelle une vaste part de la population estime que la sécurité y est basse. Il nous est impossible d'affirmer ou d'infirmer ces hypothèses.

L'une des raisons pour lesquelles il nous est encore aujourd'hui difficile d'exprimer avec certitude notre raisonnement est que l'on a réalisé peu d'entretiens. En tout, nous avons interrogé trois acteurs

de la ville de Tours (M. COHEN, M. BONNARDE et Mme PEREIRA-NUNES). Sur ces trois entretiens, celui de Mme. PEREIRA-NUNES a été réalisé il y a quelques jours à peine au moment où nous écrivons ces lignes. Nous n'avons pas eu le temps de l'analyser en détail. Parmi les acteurs du projet qu'il aurait été pertinent d'interroger, nous pensons à M. GEIGER, élu délégué à la tranquillité publique. Ce dernier aurait notamment pu entrer plus en détail sur la question de la sécurité, de la police et des choix pris par cette dernière.

Parmi les informations que nous avons obtenues lors de notre entretien avec Mme PEREIRA-NUNES, cette dernière nous a appris que la part d'adaptation de la part des habitants en réaction face à l'extinction d'une rue peut être très forte. Par exemple, et surtout concernant le public féminin, certaines personnes peuvent changer d'itinéraire, et réfléchir comment éviter de marcher dans certaines zones. Autrement dit, un changement de comportement est observable lors de la mise en place de ce projet. Et comme l'a relevé l'élue, ce changement de comportement pourrait être la cause de la baisse non-significative du nombre d'agression observée, lorsque l'on éteint la lumière dans une zone. Il nous est à l'heure actuelle impossible de le savoir.

Nous pouvons aussi nous interroger sur notre méthode, et sur ce qu'il aurait fallu faire afin d'obtenir ces informations. Nous avons uniquement interrogé des acteurs du projet, et pas des personnes qui vivent le projet, comme des citoyens détachés de la fonction de décisionnaire. Un questionnaire avec une grande étendue aurait pu être intéressant à développer, afin d'avoir un retour des habitants sur ce projet.

CONCLUSION

Aujourd'hui, les mœurs ont évolué, concernant l'éclairage public et son utilisation. Si, jusqu'à la fin des années 2010, l'éclairage public était présent partout, l'utilisation excessive de ce dernier est à présent remise en question. Que cela soit pour des raisons économiques, écologiques ou sanitaires, nous avons vu apparaître à l'aube des années 2020 une multiplication des projets de retour au noir. Aujourd'hui, près de 80 % des communes sont concernées, y compris la ville de Tours.

Expérimenté en 2022 et généralisé en 2024, cette dernière a souhaité mettre au centre de ce projet le critère de l'acceptabilité, pour garantir une durabilité forte. De par une dimension politique intégrée par définition à ce type de projet, le caractère acceptable est difficile à définir de manière universelle. Chaque projet d'éclairage, et par extension chaque projet municipal, est intrinsèquement lié à son territoire, et impossible à traduire en un programme applicable à une échelle plus large. Cette volonté de produire un projet durable fait donc, par instance, face à la difficulté de voir un jour un discours politique opposé au précédent arriver au pouvoir.

Ce projet politique cherche donc à rassembler, à plaire à une majorité de citoyens et d'acteurs, et doit donc faire face à des choix qui peuvent sortir d'une objectivité pure. C'est dans ce contexte que la décision d'éclairer ou non le quartier du Sanitas a été prise, face à des acteurs craignant qu'un projet de ce type ne pose des difficultés dans la mise en œuvre de leurs activités. Cette crainte rejoint celle des décisionnaires, ne souhaitant pas augmenter les stigmatisations sur leur territoire, mais face au fait qu'une telle décision pourrait peser sur leur volonté initiale de faire un projet pour correspondre au plus grand nombre.

Se pose, en conclusion de notre projet de recherche et innovation, la question de la sécurité et de notre rapport à elle. Comme nous n'avons cessé de le rappeler tout au long de notre analyse, la confusion entre sécurité et sentiment de sécurité est aujourd'hui très grande. Au-delà des discours politiques, l'idée que l'éclairage public n'a d'impact, scientifiquement prouvé, que sur le sentiment de sécurité n'est pas encore acquis. Possédant une définition vaste et floue, la sécurité se retrouve à nouveau utilisée comme argument dans un projet qui ne paraît pas être objectivement relié à cette problématique. Nous sommes en position, finalement, de nous demander dans quelle situation aurions-nous été si cette confusion entre ces deux termes n'avait pas lieu. Ce projet aurait-il été similaire, ou des changements, plus ou moins importants auraient-ils eu lieu ?

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Plan de fabrication de candélabres pour la ville de Paris issu du Catalogue Durenne en 1885 Source : E-monumen	8
Figure 2 : Evolution des lanternes, de gauche à droite : 1920, 1931, 1945, 1950 Source : Académie de Lyon	9
Figure 3 : Schématisation du modèle d'évaluation personnelle du risque (ÉPR) et synthèse des observations empiriques (PAQUIN,2007)	12
Figure 4 : Cartographie montrant la luminosité artificielle en Europe. Source: "The first world atlas of the artificial night sky brightness" (Cinzano et al., 2001).....	13
Figure 5 : Diminution de la consommation de l'éclairage public par département sur une période de 5 ans. Source : Enedis	15
Figure 6 : Cartographie des zones d'éclairage de la ville de Poitiers Source : Site de la ville de Poitiers.	16
Figure 7 : Localisation du quartier du Sanitas dans la ville de Tours. Source : google maps	19
Figure 8 : Photo archive du quartier du Sanitas. Source : Gérard Proust	19
Figure 9 : Illustration du réseau d'armoires du quartier Blanqui. Source : Tours Métropole.....	26
Figure 10 : Emplacement des quartiers d'expérimentation. Réalisation : Alexandre Magnier, 2025 ..	28
Figure 11 : Plan stratégique du projet d'extinction de l'éclairage de Tours en 2024. Source : Tours Métropole.....	31
Figure 12 : Plan stratégique du projet d'extinction de l'éclairage de Tours en 2025. Source : Tours Métropole.....	32
Tableau 1 : Comparaison entre les villes qui ont été mobilisées Réalisation : Célia HUGUET, 2025....	22
Tableau 2 : Liste des critères entrant en compte dans la décision d'éteindre ou non un secteur Réalisation : Célia Huguet, 2025.....	36
Tableau 3 : Liste des critères entrant en compte dans la décision d'éteindre ou non un secteur après notre réflexion autour du quartier du Sanitas. Réalisation : Célia Huguet, 2025	41

TABLE DES ANNEXES

1. M. Yoann BONNARDE
2. M. Martin COHEN
3. M. Roger COUILLET
4. Mme Elise PEREIRA-NUNES
5. Mme Sophie ROBINIER

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Augoyard, J.-F. (1990). *Les facteurs lumineux du sentiment d'insécurité*.
- Bessourour, Y., Malan, J., & Charmillot, L. (2020). *Mémoire de Bachelor : L'extinction de l'éclairage public à Fontaines*. Université de Neuchâtel. <https://valdenuit.ch/memoire-de-bachelor-extinction-de-leclairage-public-a-fontaines-ne/>
- Buhagiar, P., & Epinasse, C. (2004). *Les passagers de la nuit : Vie nocturne des jeunes*. https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2004_num_38_1_2388_t11_0126_0000_3
- Creff, D. (2023, mai 11). *Pourquoi la ville d'Orléans va bientôt voir plus noir que noir la nuit*. La République du Centre. https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/pourquoi-la-ville-d-orleans-va-bientot-voir-plus-noir-que-noir-la-nuit_14308162/
- Devos, C. (2022). *Tours : Le Sanitas figure parmi les douze quartiers les plus pauvres de France*. <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/tours-le-sanitas-figure-parmi-les-douze-quartiers-les-plus-pauvres-de-france>
- Enedis. (2024, février 15). *Extinction de l'éclairage public : Une mesure de sobriété qui s'ancre dans les habitudes*. <https://observatoire.enedis.fr/article/extinction-de-leclairage-public-une-mesure-de-sobriete-qui-sancre-dans-les-habitudes>
- FNCCR. (2023, juillet 20). *Un gisement majeur d'économies d'énergie pour la France. Les services publics en réseau*. <https://www.fnccr.asso.fr/article/un-gisement-majeur-deconomies-denergie-pour-la-france/>
- Garoscio, A. (2006). Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 69(1), 33-46. <https://doi.org/10.3917/cips.069.0033>
- Gwiazdzinski, L. (2005). *La nuit, dernière frontière de la ville*.
- Gwiazdzinski, L. (2020). *Les nuits urbaines au risque de la saturation*. (p. 127). Elya Editions. <https://shs.hal.science/halshs-02455224>
- ici, le média de la vie locale. (2023, juin 30). *Mort de Nahel : Nuit de violences dans plusieurs villes de la Vienne*. <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/nuit-de-violences-dans-plusieurs-quartiers-de-poitiers-apres-la-mort-de-nahel-3437080>
- Légifrance. (2014, décembre 22). *Article L2212-2—Code général des collectivités territoriales*. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029946370
- Light Zoom lumière. (2023, août 28). *Les villes d'Europe face à la crise énergétique*. *Portail de la Lumière et de l'Éclairage*. <https://www.lightzoomlumiere.fr/article/les-villes-deurope-face-a-la-crise-energetique/>
- Mosser, S. (2007). Eclairage et sécurité en ville : L'état des savoirs. *Déviance et Société*, 31(1), 77-100. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0077>
- Mucchielli, L. (2010). « Insécurité », « sentiment d'insécurité » : Les deux veines d'un filon politique. *Après-demain*, 16(4), 3-6. <https://doi.org/10.3917/apdem.016.0003>

- Ouest France, avec. (2024, octobre 3). *Extinction des éclairages publics la nuit : Le maire d'Orléans met fin à l'expérimentation*. Ouest-France.fr. <https://www.ouest-france.fr/centre-val-de-loire/orleans-45000/extinction-des-eclairages-publics-la-nuit-le-maire-dorleans-met-fin-a-lexperimentation-a311c1cc-8172-11ef-9672-b5992577815b>
- Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 21-39. <https://doi.org/10.7202/014783ar>
- Portevin, C. (2023, février 8). *Pourquoi Lyon a mis fin à l'expérimentation sur l'éclairage public*. Tribune de Lyon. <https://tribunedelyon.fr/societe/pourquoi-lyon-a-mis-fin-a-lexperimentation-sur-leclairage-public/>
- Reculin, S. (2017). Les lumières de la ville (XIXe-XXe siècle). *Histoire urbaine*, 50(3), 5-12. <https://doi.org/10.3917/rhu.050.0005>
- Ville de Bordeaux. (2022, janvier 2). *L'extinction de l'éclairage public de 1h à 5h du matin*. Site officiel de la ville de Bordeaux. <https://www.bordeaux.fr/p152315/l-extinction-de-l-eclairage-public-de-1h-a-5h-du-matin>
- Ville de Poitiers. (s. d.). *L'éclairage public à Poitiers*. Consulté 28 janvier 2025, à l'adresse <https://www.poitiers.fr/leclairage-public-poitiers>
- Ville de Tours. (s. d.). *Le quartier du Sanitas—NPNRU*. Consulté 28 janvier 2025, à l'adresse <https://www.tours.fr/page-portail-tours-decidons-ensemble/tours-decidons-ensemble/grands-projets/le-quartier-du-sanitas/>
- Ville de Tours. (2024, août 19). Historique du quartier Sanitas. *Ville de Tours*. <https://www.tours.fr/actualites/historique-du-quartier-sanitas/>

ANNEXES

Il s'agit de nos prises de note des différents entretiens. Les erreurs d'orthographe ou de grammaire ne sont pas à considérer.

1. M. Yoann BONNARDE

Introduction

Se présenter

Pourquoi c'est important

Dispo jusqu'à quand ?

1h

Est-ce qu'on peut enregistrer ?

1^{er} enjeux écologique

2 sociétal

3 économie

Son parcours

Q. Est-ce que vous pourriez vous **présenter** ?

En quelques mots, dites-nous qui vous êtes.

xx

Q. Depuis combien de temps **habitez-vous** à Tours ?

Est-ce que vous avez toujours habité à Tours ?

xx

Q. Depuis combien d'années occupez-vous **ce poste** ?

xx

Q. Quels sont les **précédents postes** que vous avez occupés ?

Qu'est-ce que vous avez déjà fait ?

xx

Q. Pourriez-vous nous parler des **projets emblématiques** que vous avez réalisés ?

Sur quoi travaille votre équipe ?

xx

Ajout d'une partie dédiée au **ressenti personnel** de Yoann BONNARDE:

Vis à Saint-Cyr, et préférerait à l'époque où la ville éteignait le soir. Mais comme lui a fait remarquer une de ses collègues, il s'agit d'un homme de 40 ans, c'est-à-dire la personne la moins vulnérable sur l'espace public. Donc, il a moins peur que d'autres, notamment des femmes. Ses enfants et sa femme sont moins à l'aise que lui par exemple.

Des efforts sur l'énergie doivent être faits à tous les niveaux, pas seulement sur le chauffage par exemple, mais aussi sur l'éclairage.

Travail sur un projet qu'il soutient pleinement.

Projet d'extinction

Q. Pourriez-vous nous faire l'**historique** du projet ?

Quels sont les moments clés dans ce projet ?

Genèse du projet → souhait de Martin COHEN sur un projet de trame noire.

Projet qui n'a pas été mis en place durant le Covid, mais après lors de la crise énergétique.

Mais des zones à fort intérêt écologique n'ont pas vraiment été prioritaires. Les premiers quartiers choisis comme test sont sur des zones légèrement intéressantes d'un point de vue biodiversité, mais le plus gros frein à ce type de projets, se sont les gens. Ainsi, Martin COHEN a souhaité, pour commencer, éteindre trois types de quartiers différents, mais aussi plutôt isolés, afin de tester différents types de cas. Ces quartiers test ont permis à la mairie de jauger l'acceptabilité du projet auprès des habitants. Après ça, ils ont largement étendu les zones. C'est ici qu'ils ont décidé de ne pas éteindre le quartier du Sanitas.

Aujourd'hui, entre ce qui est allumé, ce qui est éteint, et ce qui va être éteint, c'est ⅓ pour chaque.

Aujourd'hui, aménagement des horaires selon les jours et selon les retours, par exemple le jeudi ils éteignent à 2h30 après demande.

Enjeu premier du projet est écologique, éteindre pour mieux préserver la biodiversité en ville.
Deuxième enjeu sociétale, volonté de gens de dormir la fenêtre ouverte → vouloir mieux dormir
Troisième enjeu économique

L'aspect écologique se retrouve aussi au niveau de l'installation de lumières ambrées dans des zones à fort intérêt écologique, comme le lac de la Bergeonnerie.

Q. Que **pensez-vous** personnellement du projet ?

Que pense votre équipe du projet ?

Trouvez-vous que le projet a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ?

xx

Q. Avec quels **acteurs/personne** avez-vous travaillé lors de ce projet ?

Quelles personnes ou groupes de personnes ont été mobilisés pour ce projet ?

Martin COHEN : élu en charge de projet, qui prend les décisions avec le maire (pouvoir de police du maire)

Philippe GEIGER : élu en charge de la sécurité sur l'espace public

Élise PEREIRA-NUNES : élu en charge de l'égalité des genres, et dans ce projet de la sécurité des femmes sur l'espace public

Maximum POUMEROL: lien entre les différents acteurs

Communication avec les pompiers, la police nationale et municipale,

le CSU (Centre de Supervision Urbaine) concernant les caméras, qui nécessitent de l'éclairage.

Différentes associations, comme la LPO.

association féministe

les citoyens, qui viennent les voir

Échange avec d'autres villes qui ont aussi mis en place ce projet, comme la ville de Douai.

Dans la mise en place de ce projet, il y a eu une certaine acceptabilité de la part des acteurs, ils ne se sont pas retrouvés dans le cas où un acteur ne voulait pas du tout mais où ils ont quand même éteint.

Le rôle de M.BONNARDE est un rôle de conseil auprès de l'élu référent, soit M.COHEN. Il a également eu des échanges avec certains acteurs extérieurs, comme l'association animaliste (LPO), le CSU, la police nationale... Mais ses échanges sont surtout en interne

Q. Avez-vous eu des **retours** des citoyens sur ce projet ?

15 plaintes. Parmi ces plaintes, certaines personnes à qui ce projet a échappé, et qui les découvrent un peu comme ça. Plaintes dispatchées sur la ville, non concentré sur une zone.

Q. Lors de notre **précédent entretien** avec vous, vous nous avez dit que vous aviez **peu de recul** sur le projet. Qu'en est-il maintenant ?

xx

Q. Pour **l'extension** qui aura lieu en 2025, est-ce que certains quartiers resteront également allumés ?

Volonté d'éteindre les zones en jaune d'ici la fin 2024, mais demande de certaines associations contre :

Une élu avec les asso féministe → sentiment d'insecurité, et ressenti comme une restriction de leurs libertés.

Également des associations commerçantes

Des jeunes

Commerces de bouches

Également discussion avec une association animalière.

De plus, le maillage va être revu après certains retours, qui ont jugé le maillage trop faible (par exemple, rue Lamartine, le quartier Velpeau, l'avenue de la République...) La ligne B du tram va également changer le maillage.

Au final, ce qui est encore en jaune sur la carte va être éteint avant l'été.

Q. Il y a t il une volonté (à long terme) d'étendre l'extinction sur toute la **métropole** ?

La mairie aimerait, mais comme c'est un pouvoir qui est donné au maire de chaque commune, ça ne dépend pas de la métropole. Par exemple à Saint-Cyr, ils sont contre en mettant en avant l'argument de la sécurité.

Q. Est-ce que d'autres quartiers, pour l'instant éteints, pourraient à l'avenir **redevenir allumés** ?

Dans le cas où une nouvelle équipe municipale portée par l'opposition serait mise en place à la suite des élections, ils pourraient tout à fait s'ils le souhaitent revenir sur le projet.

Q. Lors de notre **précédent entretien**, vous aviez dit que vous souhaitiez éteindre toute la ville en 2025. Cet objectif est-il toujours d'actualité ?

xx

Décision des quartiers

Lorsque nous avons étudié la temporalité de l'initiative...

Q. Quelles sont les **personnes** qui ont choisi les trois quartiers de l'expérimentation ?

Qui à été amené à réfléchir sur cette phase test ?

Martin COHEN (voir historique du projet)

Q. Pour la **généralisation** de l'année dernière, comment avez-vous choisi les quartiers qui en font partie ?

Pourquoi uniquement le **quartier de l'Europe** à Tours Nord ?

Le secteur nord a été choisi, car couronné d'un boisement, et donc sert l'intérêt écologique.

Q. Qu'est-ce qui explique que **l'hypercentre** soit laissé allumé ?

Comment avez-vous délimité le secteur considéré comme le centre ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que les **grands axes** soient laissés allumés ?

Comment avez-vous choisi les axes les plus importants ?

xx

Le quartier du Sanitas

Q. Qu'est-ce qui explique que le quartier du **Sanitas** soit laissé allumé ?

Sur quoi vous basez-vous pour définir cela ?

Volonté à la base de Martin COHEN de ne pas garder allumer le Sanitas pour ne pas renforcer la stigmatisation du quartier. Mais crainte de la part de la police, et donc c'est M.GEIGER qui a décidé de n'éteindre qu'une légère partie du Sanitas. L'idée à l'origine est venue de la direction de la tranquillité publique, qui gère la police municipale.

(Pour la question de Est ce que c'est la police ou les idées préconçues qui ont joué dans le choix) → Lors du choix d'éteindre, les élus s'appuient sur des éléments factuels, donc des avis comme la police en règle général

Q. Concernant le quartier du Sanitas, nous avons appris que vous aviez éteint la place **Anne de Bretagne** avait été éteinte pour la **comparer** à une place qui était adjacente (son nom ?). Quels sont les résultats que vous avez obtenu ?

Pour l'instant ça se passe très bien, pas constater d'actes délictueux supplémentaires.

Ainsi, le quartier est pour l'instant allumé, et s'il est décidé de l'éteindre, ça sera uniquement sur choix politique, dépendamment ou non des résultats. Aucun retour dessus lors du dernier comité de pilotage.

Retour et communication assez importante avant et après décision → acceptabilité du projet.

Q. Quelle à été la **méthodologie pour les comparer** ? Quel indicateur ou paramètres vous comptez regarder ?

xx

Q. Pourquoi avoir choisi cette place particulièrement ? Est-ce que la police aurait été d'accord pour n'importe quelle place ?

xx

Q. Lors de notre **précédent entretien** avec vous, vous nous avez dit vouloir éteindre le **quartier du Sanitas** pour ne pas le **stigmatiser**. Hors ce quartier est resté allumé. Pensez-vous que cela a contribué à un renforcement de la stigmatisation à son encontre ?

Ne sait pas, c'est une approche politique.

En revanche, si ce quartier avait été moins stigmatisé à la base, il aurait été beaucoup plus facile de l'éteindre (donc en dehors de tout l'aspect sécurité).

Technique

Q. On aimerait savoir, sur un aspect plus **concret et technique**, si demain vous décidez d'éteindre un quartier, comment ça se passe ? Quels **acteurs** contactez vous ? Quelles sont les **démarches** à réaliser ?

Ce n'est pas à lui de décider quel quartier éteindre ou ne pas éteindre, c'est un choix politique.

Pour éteindre une zone, il y a des travaux à faire au niveau des armoires, et des horloges dans celles-ci (armoires pilotés par les horloges) (on peut réécouter l'entretien à partir de 23 min + 26 min 30). Les horloges reçoivent des données France Inter de l'heure de lever et de coucher du soleil → ces horloges ont été remplacées par des horloges qui peuvent être programmées et pilotées à distance,

et chaque horloge contrôle plusieurs départs (réseau LORA). Chaque zone qui doit être éclairée doit avoir son propre départ, et donc besoin de déconnecter des armoires, en créer d'autres ex...

C'est un choix qui a été fait de devoir pouvoir allumer un quartier éteint à distance, dépend des élus, argument politique.

Finalement, c'est le pouvoir de police du maire qui s'applique, il y a un arrêté à prendre, signé de M.COHEN, afin d'éteindre une zone. C'est la métropole qui paye la maintenance, l'installation, l'électricité, mais c'est le pouvoir de police du maire qui permet de le mettre en place.

Q. Pouvez-vous **hiérarchiser** les quartiers qui sont toujours allumés ? Pourquoi cette hiérarchisation ?
Accordez-vous la même **importance** au centre-ville qu'aux axes de circulation, ou que le Sanitas

xx

Q. Quels sont les **acteurs** qui doivent donner leur **accord** pour prendre la décision d'éteindre un quartier ? (Liste exhaustive)

Martin COHEN et Philippe GEIGER, c'est impératif de travailler avec eux. C'est le maire qui a l'avis final, quel que soit le retour des autres acteurs. Si demain le maire veut faire machine arrière, il peut parfaitement.

Q. Quels sont les **acteurs** dont l'**avis** est pris en compte pour prendre la décision d'éteindre un quartier ? (Liste exhaustive)

Quelque soit les acteurs, c'est une décision politique, c'est aux élus de se positionner, de choisir à quel point ils sont prêts à écouter des avis variés, et à prendre la décision finale.

Q. Pour prendre exemple avec ce quartier (**quartier de l'Europe**), pensez-vous que l'**acceptation** de la population soit très importante dans un projet ? **Plus qu'un autre critère** ?

xx

Q. Pour reprendre par exemple le quartier du Sanitas, contrairement au quartier de l'Europe, ce dernier possède beaucoup de **préjugés**. C'est pour cette raison qu'il est resté allumé ?

(Réponse attendu → moins stigmatisé par les gens, donc moins de problème)

Ne sait pas pourquoi ce quartier n'est pas éteint, en comparaison du quartier de l'Europe qui a aussi mauvaise image.

Pour le risque de contestation de l'ensemble du projet, c'est une question qui est toujours posée, mais au final c'est un choix politique, qu'à décidé Martin COHEN.

Sécurité dans l'éclairage

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue à la **sécurité** ?

Dans une rue non éclairée, pensez-vous que le nombre de délits augmente ?

Aucune étude, aucune preuve que le fait d'éteindre augmente ou diminue la sécurité → aucun changement n'a été observé. On a observé une certaine baisse, mais on ne sait pas si c'est lié au manque d'éclairage.

Opposition qui utilise l'argument que le manque d'éclairage diminue la sécurité, c'est un discours politique.

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue au **sentiment de sécurité** ?

Vous arrive-t-il de préférer emprunter une rue éclairée plutôt qu'une autre la nuit ?

Le fait d'éteindre augmente le sentiment d'insécurité. Crainte partagée par une très grande partie de la population, mais sans preuve (85% des cambriolages ont lieu de jour). Il va falloir plusieurs années pour que les gens s'y habituent avant de l'accepter. La vie nocturne est plus importante en ville donc plus difficile, et ce sentiment a été la source de modification de certaines habitudes, par des gens qui ont trop peur la nuit.

Q. Lors de notre **précédent entretien**, vous aviez dit que vous aviez reçu des remarques concernant l'**insécurité** de ce type de mesure. Des remarques similaires sont toujours d'actualité ?

xx

Notre hypothèse ?

Nous travaillons sur (question de recherche, blabla). Nous avons émis l'hypothèse que garder le quartier du Sanitas allumé la nuit répond à un critère de sécurité.

Q. Que pensez-vous de notre hypothèse ?

Auriez-vous des choses à nous dire dessus ?

L'**acceptabilité** a vraiment été un point fort de ce projet, création d'un maillage afin de définir quels sont les zones les plus pertinentes à éteindre et à laisser allumés.

Aspect écologique a fait que malgré la faible consommation des éclairages LED, la ville a quand même souhaitée éteindre, contrairement à Douai.

Également la question de l'**énergie** et du manque d'énergie

Le **sentiment d'insécurité** a été LE point important pour les gens qui étaient contre ce projet.

L'argument pragmatique de l'**activité** de ceux qui doivent sortir est également important, et c'est pour répondre au plus grand nombre qu'un maillage a été mis en place et réfléchi.

Une carte des rues éteintes pendant la phase expérimentale

Carte maintenant

raillumé une fois au LED

2. M. Martin COHEN

Introduction

Se présenter

Pourquoi c'est important

Dispo jusqu'à quand ?

1h

Est-ce qu'on peut enregistrer ?

Son parcours

Q. Est-ce que vous pourriez vous **présenter** ?

En quelques mots, dites-nous qui vous êtes.

Élu à Tours depuis 4 ans. Adjoint au maire en charge la transition écologique énergétique. Et vice - président à Tours métropole en charge de la transition écologique et énergétique et chargé des déchets.

Q. Depuis combien de temps **habitez-vous** à Tours ?

Est-ce que vous avez toujours habité à Tours ?

15 ans (il est arrivé juste après les études)

Q. Depuis combien d'années occupez-vous **ce poste** ?

4 ans. Jamais fait de politique mais il s'est lancé à la suite d'un appel d'offres pour une liste en septembre 2019 pour les élections 2020.

C'est super et passionnant ! Tous les jours, on prend des décisions et on résout des problèmes en trouvant des solutions pour l'intérêt général, le bien commun.

Mais on y passe beaucoup de temps.

Q. Quels sont les **précédents postes** que vous avez occupés ?

Qu'est ce que vous avez déjà fait ?

Avant, ingénieur dans la planification énergétique.

Q. Pourriez-vous nous parler des **projets emblématiques** de votre mandat ?

Sur quoi travaille votre équipe ?

L'un des grands projets autour de l'éclairage public porté par la municipalité est celui de la modernisation de l'éclairage et de l'extinction de l'éclairage public (pour des questions de biodiversité en priorité, mais aussi des questions économiques).

Q. Quelles sont les **thématiques les plus récurrentes** dans votre travail ?

Qu'est-ce que ça signifie que d'être chargé de transition énergétique à Tours ?

Concrètement la transition énergétique c'est assuré une cohérence générale dans la politique. Et ça tourne autour des domaines du bâtiment public, du domaine énergétique, de la voirie et éclairage public, des achats, de la propreté urbaine.

Éclairage

Q. Êtes vous amené à **travailler sur la question** de l'éclairage public ?

Avez-vous déjà réalisé un projet en rapport avec l'éclairage public ?

Oui, il pilote.

Travailler avec la LPO et la plateforme SPOTE pour les hotspot de biodiversité (corridor de la Loire, corridor du Cher, vallon de la Bergeonnerie) → changement de type d'éclairage avec une couleur ambré qui ont moins d'impacte.

Modernisation :

- Passage au LED sur le territoire
Entre 1 000 et 1 500 candélabres passent en LED/an (16 000 points lumineux sur la ville) → problème : ça coûte cher.
- Des capteurs à détection petit à petit ont été installé (vallon de la bergonnerie ; puis 2024 le pont wilson ; en 2025 sont prévus le pont de fil et l'île balzac)
Pas de capteurs partout car ça coûte cher et ça ne marche pas avec les voitures (circulation au-delà de 25km/h). Prévu uniquement pour les zones de rencontre (piétonne, vélo, ...)
Mise en place rue colbert et au alentour, pour ces zones il y a aucune plainte.

Illumination de Noël : le périmètre a été divisé par 2 en 2023, pour limiter les dépenses (avant 400 000 € par an à la municipalité). Ce qui coûte le plus cher c'est la pause et la dépose, l'électricité c'est 5 000 €.

Remonter le périmètre de 10 % car des personnes ont râlé. Cela a permis à la mairie de voir où les gens en avaient réellement envie.

Plus de choses sont organisées en Régis (délégation de la tâche à un prestataire extérieur).

C'est la métropole qui paie pour l'éclairage public.

Q. Est-ce que vous avez **besoin de l'éclairage** public dans votre quotidien ?

Est-ce qu'il vous arrive souvent d'être dehors lorsque le soleil est couché ?

Non, il s'en est rendu compte qu'une fois, sinon ça n'a rien changé.

Q. Comment **votre équipe perçoit** l'éclairage public ?

Comment vous la percevez personnellement ?

Avez-vous un proche qui a craint la nuit noire ?

xx

Q. Votre avis a-t-il **évolué** au cours du temps ? Pourquoi ?

Est-ce que vous la percevez de la même façon qu'il y a dix ans ?

xx

Q. Pensez-vous qu'il y a une **différence de perception** entre lumière chaude et lumière froide

Préférez-vous les lumières froides ou chaudes pour de l'éclairage public ?

xx

Nous travaillons sur le projet d'extinction de l'éclairage public de la ville de Tours...

Projet d'extinction

Q. Est ce que vous avez **travaillé sur ce projet** ?

Est-ce que cela rentre dans votre champ d'application ?

xx

Q. Pourriez vous nous faire l'**historique** du projet ?

Quels sont les moments clés dans ce projet ?

2020 réflexion autour de la trame noire. Projet porté par un aspect écologique et économique et une volonté d'améliorer le sommeil des gens.

2021 Qu'est-ce qui se fait autre part ?

Résultats :

- S'il y a une concertation avant : les gens disent non dans tous cas
- Si trop violent ça se passe mal

2022 hausse de l'énergie : la municipalité était déjà prêt avec un plan

Décision : phase test 3 quartiers durant 6 mois, avec 3 mois de concertation.

À la suite de l'enquête, 52 % des habitants étaient pour cette mesure (ce projet a fait le cas d'une réunion publique avec 5 personnes)

Parmi les contre : minuit c'est trop tôt - finalement des gens ayant dit ça ne s'en sont pas rendu compte. Au final, environ 1/3 était vraiment contre.

Parmi les exemples, un habitant avait peur pour sa fille dans un premier temps, mais finalement tout s'est bien passé.

Expérimentation en lien avec la police nationale, municipale : demande de quantifier ce qu'il se passait dans ces quartiers, résultat : une baisse des agressions/délits a été remarquée.

La police demandait déjà d'éteindre depuis 2020 dans les zones de deal, et les zones de bagarre.

Baisse de la délinquance dans les quartiers éteints.

Début 2024 généralisation.

Depuis que vous avez éteint ce projet, c'est un peu le bouc émissaire des problèmes. L'opposition politique s'en sert.

Initialement minuit - 6h. Et après nouvel horaire.

Réflexion actuelle par rapport à certains bar sont pas content : 2h fermeture des bar donc décaler peut-être 2h15 ou 2h30 pour laisser le temps au gens de rentrer

Début 2025 : Extension du projet voulu, mais cette extension n'est pas encore programmée, possibilité d'attendre un petit peu. La municipalité attend d'avoir d'avantages de résultat vis-à-vis de la première phase de généralisation de 2024 pour savoir si c'est réellement possible d'étendre à l'ensemble de la ville.

L'objectif principal du projet est porté sur la biodiversité. En comparaison, de nombreuses métropoles ont mis en place ce type de projet en 2022, au moment de la crise énergétique. Dans le cas de ces municipalités, le projet a été imposé à l'ensemble de la ville. Aujourd'hui, certaines de ces villes font machine arrière. Pour le moment pour la ville de Tours, ça se passe bien.

Q. Un **système pour rallumer** rapidement en cas de problème est-il prévu ?

Comment il fonctionne ?

Oui, quelqu'un est toujours d'astreinte. A la demande de la police ou service de secours, il peut allumer n'importe quelle zone depuis son téléphone en 2 min.

Ils ont équipé les armoires d'horloges (capteurs radio) pour faire un système à distance. Toute la ville est équipée actuellement

1 000 € par armoire, et il y en a 500 sur le territoire, ça coûte cher.

ca rassure les habitants et les service de secours (police + pompier + secours)

Jamais eu besoin de rallumer pendant la phase de test puis une seule fois pendant la généralisation.

Les autres villes ne l'ont pas mis en place.

Q. Que **pensez-vous** personnellement du projet ?

Que pense votre équipe du projet ?

Trouvez-vous que le projet a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ?

Pourquoi le projet est mis en place :

- écologique (pollution lumineuse, préservation de la biodiversité, gaspillage énergétique) → positif
- économique → positif
- activité
- sécurité → moitié-moitié : ça marche mais c'est pas ressenti comme ça
- Santé environnementale (demande de la part de citoyens) → positif

Satisfait et pousse dans ce sens là.

Mais modification possible

Il n'a pas modifié ces pratiques parce qu'il n'est jamais dehors à ces horaires.

L'année 2025 va être compliquée pour le projet car élection municipale en 2026. L'opposition fait déjà exprès de les attaquer sur beaucoup d'aspects du projet et de faire les gros titres avec.

Q. Avec quels **acteurs** avez-vous travaillé lors de ce projet ?

Quelles personnes ou groupes de personnes ont été mobilisés pour ce projet ?

Déjà fait : discussion avec 2 association de représentant de femme. Une rencontre est prévue en décembre pour échanger avec un plus grand nombre de ces associations.

Travail en amont du projet avec la police nationale et municipale, qui apporte des données sur les impacts de l'éclairage public.

Rencontre avec des associations comme LPO pour connaître l'impact environnemental de rallumer certaines rues.

Représentants des habitants, pour avoir de nouvelles opinions des habitants.

Q. Comment à été organisé la **communication** auprès des habitants ?

Avez-vous réalisé des concertations avec les tourangeaux ?

Q. Avez-vous eu des **retours** des citoyens sur ce projet ?

Pour la phase expérimentale

On fait une expérimentation et après on demande votre avis.

Enquête publique. Ensuite, réunion publique avec 4/5 personnes uniquement.

Phase généralisation

Peu de gens râlent. Seulement une dizaine de courrier reçues depuis

Exemple : SMT à cause du tram qui passe au-delà de 1h.

Également des retours positifs de la part de gens qui dorment mieux et qui trouvent les rues plus calme

Les retours sont pris en compte, ils ont notamment permis d'ajustement les horaires.

Avec les armoires c'est hyper modulable, on peut choisir les horaires de chaque candélabre.

Réelle volonté de mesurer l'impact du projet et de le modifier en conséquence.

Il y a des craintes et des à priori (notamment sur le Sanitas) donc obligation de prendre le retour des gens en considération.

Décision des quartiers

Lorsque nous avons étudié la temporalité de l'initiative...

Q. Comment ont été choisis les trois quartiers de la **phase de test** (Febvotte/ Blanqui/Douet)

Pour quelle raison avez-vous choisi ces quartiers ?

xx

Q. Quelles sont les personnes qui ont pris cette décision ?

Qui à été amené à réfléchir sur cette phase test ?

xx

Q. Pour la **généralisation** de l'année dernière, comment avez-vous choisi les quartiers qui en font partie ?

Pourquoi avez-vous choisi cette délimitation pour la généralisation ?

xx

Q. Certaines zones sont **laissées allumées**, pourquoi cela ?

- Ecologique (pollution lumineuse, préservation de la biodiversité, gaspillage énergétique)
- Activité
- Sécurité
- Santé environnementale (demande de la part de citoyens)
- Avis de la population
- Economie
- Politique (lien avec l'avis de la population)

Q. Qu'est-ce qui explique que l'**hypercentre** soit laissé allumé ?

Comment avez-vous délimité le secteur considéré comme le centre ?

Pour conserver l'activité de nuit de la ville.

Pour prendre l'exemple d'Orléans : ils ont fait le choix d'éteindre toute la ville d'un coup à 23h, lors de la crise financière. Et maintenant, ils font un retour en arrière, ils rallument l'hyper centre. D'un point de vue de l'activité, ils ont tué le centre de la ville.

Q. Qu'est-ce qui explique que les **grands axes** soient laissés allumés ?

Comment avez-vous choisi les axes les plus importants ?

En partie pour les mêmes arguments que pour l'hypercentre.

De plus en plus de détection et le but c'est que la partie piéton le devienne, sur un long terme.

Q. Qu'est-ce qui explique que le quartier du **Sanitas** soit laissé allumé ?

Sur quoi vous basez-vous pour définir cela ?

Volonté initiale de l'éteindre, mais la police nationale ne le souhaitait pas.

Malgré que l'on sache que ça fait généralement baisser la délinquance, la police nationale voulait que ça soit progressif car crainte de devoir rallumer trop souvent. Elle est prudente et ne veut pas prendre la responsabilité.

La police nationale ne voulait pas nous plus éteindre l'hypercentre car la nuit il s'y passe plein de choses aussi.

Compromis → extinction d'une petite partie du Sanitas : la place Anne de Bretagne.

Objectif : comparer cette place avec une autre place à côté.

Sur 9 mois, il n'y a pas assez de retour pour savoir s'il y a eu une différence.

M. Cohen et M. Geiger pensent que ça pourrait apaiser le quartier mais ils attendent que la police soit ok.

Possibilité que le quartier soit éteint en 2025. Ça va se faire progressivement, éteindre de plus en plus de zones du quartier avant de pouvoir éteindre l'intégralité du Sanitas.

Il faut que tous les acteurs soient d'accord = la police + les associations de représentant des femmes.

L'année 2025 va être compliquée pour le projet car élection municipale en 2026. L'opposition fait déjà exprès de les attaquer sur beaucoup d'aspects du projet et de faire les gros titres avec.

Le quartier de la rotonde est, lui, éteint (à la demande de la police). Aujourd'hui le trafic de drogue à lieu dans la journée mais le quartier est apaisé la nuit.

Lorsque d'autres villes ont fait ces expériences avec des QPV, il y a le cas d'Orléans qui ont laissé éteint.

Tours arrive à récupérer des données des autres villes par la police mais pas à l'échelle du quartier.

Q. Pour l'**extension** qui aura lieu en 2025, est-ce que certains quartiers resteront également allumés ?

xx

Q. Est-ce que d'autres quartiers, pour l'instant éteints, pourraient à l'avenir **redevenir allumés** ?
S'il y a un changement de municipalité.

10 courriers et 2 personnes qui sont venus dans le bureau, donc peu de risque qu'un grand nombre de personnes refuse catégoriquement ce type de projet.

Mais des gens qui n'écrivent pas donc voir des représentants des habitants : comité de quartier, association de femme. Mais il y a que les femmes qui veulent en discuter donc on considère que pour le reste des représentants c'est OK.

Possibilité de rallumer entre les axes laisser allumé

Possibilité de changer les horaires pour la fermeture des bars.

Ajd : rencontre des acteurs pour faire des ajustements.

Sécurité

Sur un autre sujet... ((Vous nous avez parlé de la police à l'instant))

Q. Est-ce qu'il vous arrive de **travailler sur la question** de la sécurité sur la ville de Tours ?

La sécurité est-il un point que vous avez déjà abordé avec votre équipe ?

Travaille avec la police qui comprend la démarche. Volonté d'avoir l'accord en amont.

Problème du sujet : écart entre le sentiment de sécurité et la sécurité.

Même si ça fait baisser la délinquance : des municipalités rallument pour rassurer les gens.

Ca devient un sujet électorale pour faire genre on les écoutes, mensonge : "vous inquiétez pas on va rallumer"

Q. Trouvez-vous la ville de **Tours sûre** ? Pourquoi ?

Connaissez-vous quelqu'un qui ne se sent pas en sécurité à Tours ?

xx

Q. Quel **levier** connaissez-vous pour augmenter la sécurité ?

Quels sont les paramètres qui la ferait baisser ?

xx

Sécurité dans l'éclairage

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue à la **sécurité** ?

Dans une rue non éclairée, pensez-vous que le nombre de délits augmente?

Quartier plus calme avec des indicateurs des chiffres : plus de tranquillité et de sécurité. Le fait de couper l'éclairage public contribue à augmenter la sécurité, d'après ce qui est observé jusqu'à présent.

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue au **sentiment de sécurité** ?

Vous arrive-t-il de préférer emprunter une rue éclairée plutôt qu'une autre la nuit ?
Lorsque l'on décide de couper l'éclairage public, on a peur du noir. C'est légitime, donc c'est pour ça qu'on essaie d'adapter et de doser les zones éteintes et les zones éclairées.
On essaie pas de raisonner les gens en leur disant que le sentiment n'est pas vrai.

Il faut adapter la ville pour que ça soit le moins gênant.

Q. Pour vous l'éclairage **sert à quoi** ?

Pourquoi pensez-vous que les villes sont majoritairement éclairées ?
xx

_____ **Notre hypothèse ?** _____

Nous travaillons sur (question de recherche, blabla). Nous avons émis l'hypothèse que garder le quartier du Sanitas allumé la nuit répond à un critère de sécurité.

Q. Que pensez-vous de notre hypothèse ?

Auriez-vous des choses à nous dire dessus ?

(Ce qu'on pense) Sécurité, Intervention de la part de la police, Avis de la population

Il existe des à priori fort sur la Santias, qui sont plus forts qu'ailleurs, donc le choix a aussi été fait de ne pas éteindre pour ne pas remettre en cause l'ensemble du projet auprès des habitants. Pour que ça fonctionne il faut y aller doucement, étape par étape.

Si dans la tête des gens c'est un quartier un peu sensible : ils ne veulent pas passer pour des gens irresponsables auprès des gens, car il pense que ça aurait pu leur être reproché.

En plus de ça, la police n'était pas en accord.

C'est pensé comme un projet : on le travaille avant et on l'évalue pour l'adapter même après sa mise en place.

A chaque fois qu'on communique dessus, les gens font des reproches, c'est pas toujours agréable que les gens soient toujours en désaccord donc communication limitée. Mais s'il y a besoin, il y a communication. C'est délicat donc il faut faire attention.

Même au sein de la majorité, la façon de le mettre en place, ça fait débat (pas l'action mais la façon de le mettre en place). Surtout du côté féminin.

Aussi, ce n'est pas une femme et il ne peut pas ressentir ce que ressent une femme sur l'aspect sécuritaire et ressenti.

_____ **Conclusion** _____

Q. Avez-vous **d'autres personnes** à nous conseiller pour nous aider dans notre travail de mémoire ?

Des gens de votre service qui seraient susceptibles d'être intéressés par le sujet et qui seraient disponibles pour un entretien comme celui-ci ?

Les contacts des associations des femmes peuvent être donnés par Elise Perez.

La police nationale par Philippe Geiger.

Envoyer un mail pour avoir ces contacts. Adresse mail classique de la mairie de Tours.

Idées :

- Entretien avec un des barmen du vieux Tours.

- Regarder si ce genre de projet ont déjà été portés par des femmes dans d'autres villes.

Intervention de :

Armelle GALLOT-LAVALLÉE

Conseillère municipale déléguée.

Déléguée auprès du Maire pour les questions relatives à la mise en place du système vélo et auprès de l'Adjoint en charge de la transition écologique et énergétique pour les questions relatives aux aménagements transitoires, au code de la rue, à la sécurité routière et aux mobilités de proximité.
"pas unanime au sein de notre majorité"

3. M. Roger COUILLET

Introduction

Se présenter

Pourquoi c'est important

Dispo jusqu'à quand ?

30 min d'entretiens

Est-ce qu'on peut enregistrer ?

Son parcours

Q. Est-ce que vous pourriez vous **présenter** ? (Directeur de l'éclairage public de la ville)

En quelques mots, dites-nous qui vous êtes.

Douai → 40 000 hab.

Q. Depuis combien de temps **habitez-vous** à Douai ?

Est-ce que vous avez toujours habité à Douai ?

Toujours travaillé à Douai

Q. Depuis combien d'années occupez-vous **ce poste** ?

1 ans dans l'électronique. 91 : postule pour la ville de Douai

Depuis 32 ans s'occupe de l'éclairage public de Douai. (depuis le 4 mai 1992)

Q. Quels sont les **précédents postes** que vous avez occupés ?

Qu'est-ce que vous avez déjà fait ?

xx

Q. Pourriez-vous nous parler des **projets emblématiques** que vous avez mis en place ?

Sur quoi travaille votre équipe ?

La trame sombre : adapter l'éclairage pour rétablir des continuités écologiques

Q. Quelles sont les **thématiques les plus récurrentes** dans votre travail ?

Qu'est-ce que ça signifie que d'être chargé de transition énergétique à Douai ?

xx

Q. Nous avons appris que vous faisiez partie d'un groupe de travail pour étudier les impacts de la lumière sur la biodiversité dans les Hauts-De-France. Est-ce que cela fait longtemps que vous en faites partie ?

Éclairage

Q. Êtes-vous amené à **travailler sur la question** de l'éclairage public ?

Avez-vous déjà réalisé un projet en rapport avec l'éclairage public ?

xx

Q. Est-ce que vous avez **besoin de l'éclairage** public dans votre quotidien ?

Est-ce qu'il vous arrive souvent d'être dehors lorsque le soleil est couché ?

xx

Q. Comment **votre équipe perçoit** l'éclairage public ?

Comment vous la percevez personnellement ?

Avez-vous un proche qui a craint la nuit noire ?

xx

Q. Votre avis a-t-il **évolué** au cours du temps ? Pourquoi ?

Est-ce que vous la percevez de la même façon qu'il y a dix ans ?

xx

Nous travaillons sur le projet d'extinction de l'éclairage public de la ville de Tours...

Projet d'extinction

Q. Est ce que vous avez **travaillé sur ce projet** ?

Est-ce que cela rentre dans votre champ d'application ?

Diaporama de présentation de la trame sombre envoyé

En revanche, aucun document de diagnostic n'a été réalisé concernant l'extinction de l'éclairage public en ville. Décision politique qui a été prise, pas de texte et pas de support.

Q. Pourriez vous nous faire l'**historique** du projet ?

Quels sont les moments clés dans ce projet ?

2018. Courrier d'un BE à Auddicé dans le cadre d'une thèse, il souhaité mettre en place une méthodologie pour la trame sombre. Déjà fait dans un square à Paris. Cherche à éteindre sur un territoire plus impressionnant.

Diagnostic gratuit, réalisé mi 2018. Une fois le diagnostic réalisé, Auddicé n'est plus intervenu dans la réalisation de la trame noir.

À partir de ce moment, il s'est posé la question de la réalisation ou pas des travaux.

→ 60 % plus cher que les projets classiques, donc une grosse contrainte.

Projet expérimentale, avec une technologie innovante

Une fois que la municipalité était d'accord pour les travaux, ce projet a pu être mit en place.

Mais deux point d'impact durant le projet :

→ crise sanitaire, lié au Covid

→ Conflit en Ukraine

L'ensemble de ces problèmes ont repoussé la fin des travaux jusqu'en avril 2023 (3 ans de travaux)

Ensuite, étude d'impact en juin 2023. Entre 2018 et 2023, il y a eu des travaux qui ont été fait sur l'éclairage public.

Important de préciser qu'avec la trame noir, la ville n'a pas éteint l'éclairage, mais a seulement décider de réduire l'éclairement sur les zones concernées.

Pour parler du projet, avec du recul, l'important pour la biodiversité c'est pas au cœur de la nuit mais quand le soleil se couche.

“Pour parler de l'extinction de l'éclairage de la ville, ce projet a été mis en place récemment avec la crise énergétique. Extinction de toutes les zones choisi à 23H45, avec certaines exceptions en accord avec des commerces présents sur le site.

Q. Un **système pour rallumer** rapidement en cas de problème est-il prévu ?

Comment il fonctionne ?

xx

st-ce que l'entièreté des points lumineux de la ville de Douai sont à détection aujourd'hui ou certaines zones restent allumées ?

Pour les zones de la trame noir, des capteurs de présences ont été placé pour une question de sécurité, sur des axes avec une forte circulation par exemple

Lors d'un échange avec une responsable de l'éclairage public de la mairie de Poitiers (Sophie ROBINIER), elle nous a communiqué que la détection pouvait avoir un impact négatif sur la biodiversité (encore plus que laisser allumé) avec un effet boîte de nuit ?

Après discussion avec Auddicé, si on met en détection sur une zone très passante ça fait un "effet piano", ce qui est gênant pour la biodiversité, mais pas le plus gênant à ses yeux (tout en précisant qu'il n'est pas écologue ni scientifique). Pas convaincu par les problèmes de la détection de mouvement.

Ce qui est sûr, c'est la modulation temporelle de la lumière ("featuring") → scintillement de la lumière lorsque l'on baisse la puissance → ça a un impact néfaste pour la biodiversité

Q. Trouvez-vous que le projet a atteint **les objectifs** qu'il s'était fixés ?

Que pensez-vous personnellement du projet ?

Que pense votre équipe du projet ?

xx

Q. Avec quels **acteurs** avez-vous travaillé lors de ce projet ?

Quelles personnes ou groupes de personnes ont été mobilisés pour ce projet ?

Pas de concertation car il fallait aller vite dans la réalisation des travaux

Acteur privé : commerce, concession automobile

Communication descendante

Est-ce que l'idée a été imposée par Auddicé, ou l'idée était déjà présente dans la ville ?

xx

Est-ce que vous êtes toujours en contact avec ce bureau d'Étude ?

xx

Qui a financé les études ?

xx

Q. Pensez-vous qu'il y a une **différence de perception** entre lumière chaude et lumière froide pour les citoyens ?

Préférez-vous les lumières froides ou chaudes pour de l'éclairage public

xx

Q. Comment a été organisé la **communication** auprès des habitants ?

Avez-vous réalisé des concertations avec les habitants de Douai ?

Q. Avez-vous eu des **retours** des citoyens sur ce projet ?

Pas de concertation avec les citoyens

Retour de la part de citoyens lorsque la presse les a interrogés à ce sujet. Retour positif sur le projet.

Q. Est-ce qu'à la suite de Douai, d'autres communes ont mis en place un projet similaire ? Également pour des questions écologiques, ou aussi pour des questions économiques par exemple ?

xx

Q. Est-ce que vous avez communiqué avec des associations de commerçants (ou directement les commerçants) avant de mettre en place le projet ?

xx

Q. Est-ce que vous avez communiqué avec des associations féministes avant de mettre en place le projet ?

xx

Décision des quartiers

Lorsque nous avons étudié la temporalité de l'initiative...

Q. Est-ce que seul l'aspect écologique a été pris en compte dans la spécialisation de la trame noire ?

Il y a trois critères importants dans ce projet. Il s'agit des critères environnementaux, économiques et techniques.

Techniques → complexité du projet, le but n'est pas de faire un projet lourd pour la ville, car derrière il faut le maintenir.

Économique → il ne faut pas que les solutions mises en œuvre soient un gouffre financier (gain de 77% en économie d'énergie avec le projet)

Biodiversité → Réduction des nuisances, bilan carbone

Lors du choix des zones à éteindre, il se sont surtout demandé ce qu'ils devaient laisser allumer. Ils ont retenu :

- Les secteurs sous vidéo protection
- Les secteurs sobres en énergies

Ils ont donc éteint en tout 60% du patrimoine.

Aucune distinction sinon entre centre ville, périphérie, mise à part ces deux types de secteurs.

Q. Est-ce que le centre-ville est éteint ?

Qu'auriez-vous fait si la trame noir passait par le centre-ville ?

Nan pas par la trame noir car la trame noir est un outil écologique, et d'après les écologues ça n'est pas en centre-ville qu'il est nécessaire d'appliquer une trame noir, mais le long des cours d'eau.

Si on veut aider toute la biodiversité, il faut faire une extinction complète, mais ce projet n'est pas envisageable. Donc il y a un choix d'espèce qui a été fait, et donc selon l'espèce un choix du lieu.

Mais le centre ville a été éteint récemment, mais pour cause de contraintes économiques.

Q. Est-ce que certains axes restent allumés ?

xx

Q. Est-ce que d'autres quartiers, pour l'instant éteints, pourraient à l'avenir **redevenir allumés** ?

Volonté et décision politique de passer toute la ville en LED, pour moins consommer. Ensemble du patrimoine rénové avec des LED.

Une fois que tout le patrimoine sera équipé de LED, **il sera rallumé**.

Sécurité

Sur un autre sujet... ((Vous nous avez parlé de la police à l'instant))

Q. Est-ce qu'il vous arrive de **travailler sur la question** de la sécurité sur la ville de Tours ?

La sécurité est-il un point que vous avez déjà abordé avec votre équipe ?

Préfère parler d'usage au lieu de sécurité, car la sécurité s'approche davantage de la politique.

La sécurité s'approche des pouvoirs de la police du maire, l'éclairage répond à cet objectif, c'est ce qu'il peut nous dire. Le reste est politique, et non technique.

Prit en compte les usages sur l'ensemble de la ville, de manière à limiter voir éteindre l'éclairage en fonction des usages.

Q. Trouvez-vous la ville de **Douai sûre** ? Pourquoi ?

Connaissez-vous quelqu'un qui ne se sent pas en sécurité à Douai ?

XX

Q. Quel **levier** connaissez-vous pour augmenter la sécurité ?

Quels sont les paramètres qui la ferait baisser ?

XX

Sécurité dans l'éclairage

Q. Est-ce que la question de la sécurité est intervenue lors du dimensionnement de votre trame ?

XX

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue à la **sécurité** ?

Dans une rue non éclairée, pensez-vous que le nombre de délits augmente ?

XX

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue au **sentiment de sécurité** ?

Vous arrive-t-il de préférer emprunter une rue éclairée plutôt qu'une autre la nuit ?

XX

Q. Pour vous l'éclairage **sert à quoi** ?

Pourquoi pensez-vous que les villes sont majoritairement éclairées ?

XX

Notre hypothèse ?

Nous travaillons sur (question de recherche, blablabla). Nous avons émis l'hypothèse que garder le quartier du Sanitas allumé la nuit répond à un critère de sécurité.

Q. Que pensez-vous de notre hypothèse ?

Auriez-vous des choses à nous dire dessus ?

XX

Conclusion

Q. Avez-vous **d'autres personnes** à nous conseiller pour nous aider dans notre travail de mémoire ?

Des gens de votre service qui seraient susceptibles d'être intéressés par le sujet et qui seraient disponibles pour un entretien comme celui-ci ?

4. Mme. Elise PEREIRA-NUNES

Cet entretien a été enregistré mais n'a pas été retransmis étant donné qu'il s'est déroulé quatre jours avant le rendu de ce rapport.

Introduction

Se présenter

Pourquoi c'est important

Dispo jusqu'à quand ?

1h

Est-ce qu'on peut enregistrer ?

Son parcours

Q. Est-ce que vous pourriez vous **présenter** ?

En quelques mots, dites-nous qui vous êtes.

Adjointe à l'égalité des genres et l'internationale.

Présidente institue de tourraine

Des villes Jumelles, important.

Q. Depuis combien de temps **habitez-vous** à Tours ?

Est-ce que vous avez toujours habité à Tours ?

xx

Q. Depuis combien d'années occupez-vous **ce poste** ?

xx

Q. Quels sont les **précédents postes** que vous avez occupés ?

Qu'est-ce que vous avez déjà fait ?

xx

Q. Pourriez-vous nous parler des **projets emblématiques** que vous avez réalisés ?

Sur quoi travaille votre équipe ?

Projet égale avec la côte d'Ivoire.

Formé le personnel

Ajout d'une partie dédiée au **ressenti personnel** d'Elise PEREIRA-NUNES

xx

Projet d'extinction

Q. Quel est votre rôle dans ce projet ?

Réduction éclairage public. Renouvellement de l'éclairage public : 10 ans pour renouveler.

La question de confort

Ecologie

Sécurité.

→ sentiment d'insécurité.

plus sujet pour les femmes. Stratégie d'évitement ou de contournement.

Est-ce que éteindre la lumière est un vecteur d'inégalité ?

Importance de la cartographie de la ville pour savoir où sont actifs les gens la nuit.

On peut se permettre d'éteindre oui ou non ?

"On a réfléchi" → c'est qui le on ?

Maintenir une pénombre et pas totalement noir

Le fait de ne pas pouvoir anticiper un danger.

Chiffre avec la police : pas de lien mais ne prend pas en compte le processus d'évitement des femmes, si on leur enlève ça peut-être que ça augmente

Q. Pourriez vous nous faire l'**historique** du projet ?
Quels sont les moments clés dans ce projet ?

xx

Q. Que **pensez-vous** personnellement du projet ?
Que pense votre équipe du projet ?
Trouvez-vous que le projet a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ?

xx

Q. Plus particulièrement en tant que femme ? Pensez vous que vous comprenez différemment la situation que vos homologues ?

xx

Q. Avec quels **acteurs/personne** avez-vous travaillé lors de ce projet ?
Quelles personnes ou groupes de personnes ont été mobilisés pour ce projet ?

xx

Q. Association féministe : lesquelles, et qu'est-ce qu'elles ont dit ?

xx

Q. Comment échangez-vous avec vos camarades M.COHEN et M.GEIGER à propos de ce projet ? Et plus particulièrement lors de conflits ?

xx

Q. Avez-vous eu des retours des citoyens sur ce projet ?

xx

Q. Pour l'extension qui aura lieu en 2025, est-ce que certains quartiers resteront également allumés ?

xx

Q. Est-ce que d'autres quartiers, pour l'instant éteints, pourraient à l'avenir redevenir allumés ?

xx

Q. Lors de notre précédent entretien, vous aviez dit que vous souhaitiez éteindre toute la ville en 2025. Cet objectif est-il toujours d'actualité ?

xx

_____ Décision des quartiers _____
Lorsque nous avons étudié la temporalité de l'initiative...

Q. Quelles sont les personnes qui ont choisi les trois quartiers de l'expérimentation ?
Qui a été amené à réfléchir sur cette phase test ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que l'hypercentre soit laissé allumé ?
Comment avez-vous délimité le secteur considéré comme le centre ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que les grands axes soient laissés allumés ?
Comment avez-vous choisi les axes les plus importants ?

xx

_____ Le quartier du Sanitas _____

Q. Qu'est-ce qui explique que le quartier du Sanitas soit laissé allumé ?
Sur quoi vous basez-vous pour définir cela ?
"Il faut éteindre le plus possible, mais pas à tout prix"

Q. Pourquoi avoir choisi cette place particulièrement ? Est-ce que la police aurait été d'accord pour n'importe quelle place ?

xx

Q. Lors de notre précédent entretien avec vous, vous nous avez dit vouloir éteindre le quartier du Sanitas pour ne pas le stigmatiser. Hors ce quartier est resté allumé. Pensez-vous que cela a contribué à un renforcement de la stigmatisation à son encontre ?

xx

Q. Qui à pris la décision de le garder allumé ?

xx

Q. Pourquoi ? Sous l'influence de qui ?

xx

_____ Technique _____

Q. On aimerait savoir, sur un aspect plus concret et technique, si demain vous décidez d'éteindre un quartier, comment ça se passe ? Quels acteurs contactez vous ? Quelles sont les démarches à réaliser ?

xx

Q. Pouvez-vous hiérarchiser les quartiers qui sont toujours allumés ? Pourquoi cette hiérarchisation ?

Accordez-vous la même importance au centre-ville qu'aux axes de circulation, ou que le Sanitas

xx

Q. Quels sont les acteurs qui doivent donner leur accord pour prendre la décision d'éteindre un quartier ? (Liste exhaustive)

xx

Q. Quels sont les acteurs dont l'avis est pris en compte pour prendre la décision d'éteindre un quartier ? (Liste exhaustive)

xx

Q. Pour prendre exemple avec ce quartier (quartier de l'Europe), pensez-vous que l'acceptation de la population soit très importante dans un projet ? Plus qu'un autre critère ?

xx

Q. Pour reprendre par exemple le quartier du Sanitas, contrairement au quartier de l'Europe, ce dernier possède beaucoup de préjugés. C'est pour cette raison qu'il est resté allumé ?

xx

Q. Pourquoi pensez-vous que le Sanitas est plus sujet aux préjugés et sur quoi vous basez vous ?

_____ Sécurité dans l'éclairage _____

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue à la sécurité ?

Dans une rue non éclairée, pensez-vous que le nombre de délits augmente ?

xx

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue au sentiment de sécurité ?

Vous arrive-t-il de préférer emprunter une rue éclairée plutôt qu'une autre la nuit ?

xx

Q. Lors de notre précédent entretien, vous aviez dit que vous aviez reçu des remarques concernant l'insécurité de ce type de mesure. Des remarques similaires sont toujours d'actualité ?

xx

_____ Notre hypothèse ? _____

Nous travaillons sur (question de recherche, blablabla). Nous avons émis l'hypothèse que garder le quartier du Sanitas allumé la nuit répond à un critère de sécurité.

Q. Que pensez-vous de notre hypothèse ?

Auriez-vous des choses à nous dire dessus ?

xx

LE NOM DES ASSO DES FEMMES Les établies + planning familiale

State du Ministère de l'intérieur. Analyse au prisme de la nature du délit.

Liberté de mouvement

5. Mme. Sophie ROBINIER

Introduction

Se présenter
Pourquoi c'est important
Dispo jusqu'à quand ?
Rien après, 1h
Est-ce qu'on peut enregistrer ?

Son parcours

Q. Est-ce que vous pourriez vous **présenter** ? (Responsable pôle éclairage public - Mairie de Poitiers)
En quelque mots, dites-nous qui vous êtes.

Sophie Duguet-Robinier fait partie de la direction énergie et responsable de la cellule éclairage public sur 40 communes de l'agglomération de Poitier.

Petite cellule : 3 personnes. Fonctionnent avec les partenaires/entreprises qui ont les marchés d'entretiens et de travaux neufs.

38 000 points lumineux sur les 40 commune

Q. Depuis combien de temps **habitez-vous** à Poitiers ?
Est-ce que vous avez toujours habité à Poitiers ?

Fait ces études (un IUT) à Poitier et après reste sur Poitier.

Mais habite à la compagne.

Q. Depuis combien d'années occupez-vous **ce poste** ?

Depuis 1999 à l'éclairage public

Q. Quels sont les **précédents postes** que vous avez occupés ?
Qu'est ce que vous avez déjà fait ?

Service des eaux.

Q. Pourriez-vous nous parler des **projets emblématiques** de votre mandat ?
Sur quoi travaille votre équipe ?

L'extinction de l'éclairage public. Avant : éclairage permanent, Sophie n'aurait pas pensé qu'il y aurait une extinction.

Q. Quelles sont les **thématiques les plus récurrentes** dans votre travail ?
Qu'est-ce que ça signifie que d'être chargé de transition énergétique à Poitiers ?

xx

Éclairage

Q. Êtes vous amené à **travailler sur la question** de l'éclairage public ?
Avez-vous déjà réalisé un projet en rapport avec l'éclairage public ?

xx

Q. Est-ce que vous avez **besoin de l'éclairage** public dans votre quotidien ?
Est-ce qu'il vous arrive souvent d'être dehors lorsque le soleil est couché ?

A la campagne l'éclairage est très succinct et ce ne sont pas les mêmes contraintes.

La ville de poitier :

- problèmes de sécurité

- ville touristiques
- centre commerciaux des quartiers
- quartiers sensibles (dans lesquels l'éclairage public est important)

Q. Comment **votre équipe perçoit** l'éclairage public ?
Comment vous la percevez personnellement ?
Avez-vous un proche qui à craint la nuit noir ?

XX

Q. Votre avis a-t-il **évolué** au cours du temps ? Pourquoi ?
Est-ce que vous la percevez de la même façon qu'il y a dix ans ?

XX

Q. Pensez-vous qu'il y a une **différence de perception** entre lumière chaude et lumière froide
Préférez-vous les lumières froides ou chaudes pour de l'éclairage public ?

XX

Nous travaillons sur le projet d'extinction de l'éclairage public de la ville de Tours...

Projet d'extinction

Q. Est ce que vous avez **travaillé sur ce projet** ?
Est-ce que cela rentre dans votre champ d'application ?

XX

Q. Pourriez vous nous faire l'**historique** du projet ?
Quels sont les moments clés dans ce projet ?

La nouvelle municipalité plus verte et écolo à porter l'extinction.

Le couvre feu pendant le COVID à été l'élément déclencheur de l'extinction : à partir de 18h plus personne devait sortir cela à permis de faire une expérimentation qui à débuté le 16 mars sur 3 quartiers différents de 22h à 6/5h du matin.

Un fois le couvre feu levé, extinction dans les 3 quartier de 2h à 6h

Ensuite, envoi d'un questionnaire et des gens ont fait du porte à porte pour avoir le ressenti des personnes et ce qu'ils en pensaient. Parmi les questions : quel horaire serait le plus approprié ? La réponse à été globalement : entre minuit et 5h

Ensuite, extinction sur l'ensemble de poitiers.

Pour cela : des réunions publiques dans chaque secteur/quartier pour expliquer quelles zones sont laissées allumées (les centres commerciaux, la ligne de bus de nuit), prendre le ressenti des riverains et les requêtes.

Dans l'ensemble : bonne acceptation (lié à la pollution lumineuse, les économies d'énergie, la biodiversité).

En parallèle de l'extinction : changement de tous les points lumineux : la ville de Poitier 100 % LED
Entre l'extinction, la rénovation, l'économie d'énergie est au totale de 62 %

Poitier entièrement couvert et ce réseau s'étend aux autres communes.

A partir de cette année (2024), il y a un horaire d'été : extinction de 2h à 5h. Il s'agit d'une demande de la part des citoyens.

En ce moment : SDAL(Schéma Directeur d'Aménagement lumière sur le territoire) pour harmoniser l'extinction de l'éclairage public sur l'agglomération. Pour parler de la biodiversité, des températures de couleurs, mettre en place la trame noir.

Q. Suite **aux violences urbaines**, l'extinction de l'éclairage public a été suspendue de juin 2023 jusqu'au 8 janvier 2024, que s'est-il passé pendant cette période ?
Pouvez-vous nous en dire plus sur la **collaboration avec les forces de l'ordre** dont le site de la ville fait référence ?

Nécessité de rallumer lors de cette période, aux couronnières du feu de partout

Après les émeutes : la municipalité a voulu que l'ensemble de la ville Poitiers soit allumé en permanence par peur des représailles.
Cela a laissé le temps de mettre en place le réseau LoRA correctement pour pouvoir rallumer immédiatement à distance. Il s'agit d'une demande de la municipalité.

Il a fallu rallumer également pendant la fête foraine 2024, suite à un règlement de compte (un mort).

Q. Nous avons vu sur le site de la mairie de Poitiers qu'un système de rallumage d'urgence était prévu, pouvez-vous nous en dire plus ?

Est-il déjà en place avant les violences urbaines ?

Aujourd'hui, dans chaque armoire : il y a des horloges AS4 astro et la construction d'un réseau LoRA privé pour gérer à distance les armoires. Cela permet d'adapter complètement secteurs à secteurs (pour les fêtes ou événements par exemple). Ce réseau se met en place commune par commune. Quelqu'un est constamment d'astreinte et peut rallumer immédiatement.
Système utilisé de temps en temps (violence urbaine de 2023, fête foraine évoqué à la question d'avant,...), mais ça reste rare.

Pendant la phase expérimentale : pas encore mis en place. En cas de problème il fallait aller sur place pour rallumer

Q. Que **pensez-vous** personnellement du projet ?

Que pense votre équipe du projet ?

Trouvez-vous que le projet a atteint les objectifs qu'il s'était fixés ?

xx

Q. Avec quels **acteurs** avez-vous travaillé lors de ce projet ?

Quelles personnes ou groupes de personnes ont été mobilisés pour ce projet ?

- La police voudrait que ça soit allumé en permanence. Ils veulent au moins qu'il y ait un système pour rallumer
- Les associations de biodiversité comme la LPO pour les chauves souris (Tram noir). Pourquoi pas de gradation ou de détection ? Parce que les associations de biodiversité disent que ça fait effet boîte de nuit. Il ne faut pas allumer-éteindre- allumer - éteindre pour les insectes/animaux.
- Le centre de secours/les pompiers peut décider de rallumer.

- Il faudrait avoir l'aval de madame la maire, le préfet (et peut-être d'autre personne) si on veut éteindre des quartiers

Q. Comment à été organisé la **communication** auprès des habitants ?

Avez-vous réalisé des concertations avec les poitevins et les poitevines ?

Les gens ne l'ont pas acceptés tout de suite

Maintenant c'est rentré dans les mœurs. Lorsqu'il y a un dysfonctionnement, les habitants appellent pour prévenir que c'est allumé et demandent pourquoi.

Après les émeutes, lorsqu'il à fallut rallumer, certains habitants n'ont pas compris et dormaient moins. Cependant, pour les habitants des quartiers dans lesquels il y eu des émeutes, ils ont été rassurés par l'éclairage.

Le seul retour négatif vient des femmes. Elles ont peur. La question de la sécurité est surtout pour elle et leur ressenti. Et leur insécurité.

Ce que la police à dit : pas plus d'agression ou de cambriolage. Il n'y a pas plus de délinquance ou de vol.

Pas de retour négatif : l'insécurité n'augmente pas et pour les trafics de drogues il faut de la lumière.

Si on éteint Beaulieu ou les Couronneries peut-être qu'il aurait des avis plus négatifs.

Mais, si on demande directement si les habitants voudraient rallumer, les personnes diraient oui.

Q. Est-ce que l'avis des citoyens a directement influencé le projet ?

Avez-vous eu des **retours** des citoyens sur ce projet ?

xx

Décision des quartiers

Lorsque nous avons étudié la temporalité de l'initiative...

Q. Comment ont été choisis les 6 secteurs de la **phase de test** (le quartier du Pâtis - le quartier de la Cité des sept villes à Bellejouanne - les Couronneries - Beaulieu - la voie Malraux - le boulevard périphérique de la porte de Paris au triple giratoire de Poitiers nord)

Pour quelle raison avez-vous choisi ces quartiers ?

Car ils représentent ce qu'on peut retrouver dans la ville de Poitier. Si on éteint là, qu'est-ce qu'il se passe ?

- La voies Malraux : grands axes
- La cités des sept villes : Lotissement/pavillonnaires
- Le Pâtis : cité dortoire
- Beau lieu : quartier sensible

Q. Quelles sont les personnes qui ont pris cette décision ?

Qui à été amené à réfléchir sur cette phase test ?

xx

Q. Pour la **généralisation** de 2022, comment avez-vous choisi les quartiers qui sont **laissés allumés** ?

Certaines zones sont restées allumées en 2022, pourquoi celles là?

xx

Q. Nous avons remarqué que les quartiers **Beaulieu et Couronneries**, qui étaient éteints durant la phase expérimentale de 2021, sont maintenant toujours allumés la nuit ? **Pourquoi ce changement de décision** autour de ces quartiers ?

Quelles sont les raisons qui ont poussé ces quartiers à conserver l'éclairage de nuit ?

Il faut ajouter la Sapinière en plus de Beaulieu et des Couronneries. Ils sont gérés par une entreprise privée : Citeos. Ils ont la gestion pendant 12 ans de l'éclairage public dans ces secteurs.

Mais le type d'horloge des armoires choisies ne permet pas de rallumer à distance.

La ville les a obligés à changer cela, pour qu'ils mettent en place le même système que autre part.

Maintenant que c'est réglé : il va de nouveau avoir de l'extinction sur ces quartiers.

Bien qu'il y ait régulièrement des problèmes dans le quartier des Couronneries. (La nuit d'halloween 2024 : règlement de compte dans le quartier des Couronneries → enfant de 12 ans qui est décédé.) Aujourd'hui il est en permanence allumé. C'est un choix politique : c'est le préfet qui a voulu que ça reste allumé.

Mais il devrait quand même être éteint à long terme

Q. Qu'est-ce qui explique que les **zones sous vidéosurveillance, zones piétonnes, pôles commerciaux et zones ayant une forte concentration nocturne** soient laissées allumées

Pourquoi avez-vous décidé de laisser allumer ces zones en particulier ?

- Centre commercial : éclairage permanent → une question de sécurité et de vols dans les magasins. C'est une demande des commerçants, des élus et de la police : c'est politique.
- Ligne du noctambus de 3h à 5h car il finit son service à 2h (il faut laisser les gens rentrer chez eux) et commence à 5h
- Zone de vidéosurveillance, secteurs pas très étendus mais principalement aux Couronneries et Beaulieu (deux quartiers sensibles et l'hyper centre (Le plateau))
- Les discothèques qui ont fait pression pour être de nouveau allumées après leur extinction auprès de la mairie

Tous les grands axes sont éteints à minuit, même pour les déplacements de la population.

Q. Qu'est-ce qui explique que les **axes importants** (Bd Pont Achard, Avenue de la Libération jusqu'à la rue Blaise Pascal, Bd du Grand Cerf, Promenade des cours) soient laissés allumés ?

Comment ça se fait qu'ils ne sont éteints que de 3h à 5h ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que les **voies à proximité des discothèques** soient laissées allumées ?

Pourquoi est-ce que ces voies à proximité des discothèques sont importantes ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que les **axes piétons piétons permettant d'accéder au centre-ville** (Sud : Rue de la Tranchée - Est : Grand rue et passerelle du jardin des plantes - Nord : Rue Descartes, rue de la chaîne et rue Jean Bouchet - Ouest : Rue de la Marne, abords du TAP, Escaliers du Diable) soient laissées allumées ?

Sur quoi vous basez-vous pour définir cela ?

xx

Q. Qu'est-ce qui explique que les **circuits du Noctambus** soient laissés allumés ?

Sur quoi vous basez-vous pour définir cela ?

XX

Q. Est-ce que d'autres quartiers, pour l'instant éteints, pourraient à l'avenir **redeviend allumés** ?
Pensez-vous à l'avenir faire évoluer la cartographie des lieux allumés toute la nuit ?

XX

Sécurité

Sur un autre sujet... ((Vous nous avez parlé de la police à l'instant))

Q. Est-ce qu'il vous arrive de **travailler sur la question** de la sécurité sur la ville de Poitiers ?
La sécurité est-il un point que vous avez déjà abordé avec votre équipe ?

XX

Q. Trouvez-vous la ville de **Poitier sûre** ? Pourquoi ?
Connaissez-vous quelqu'un qui ne se sent pas en sécurité à Poitiers ?

XX

Q. Quel **levier** connaissez-vous pour augmenter la sécurité ?
Quels sont les paramètres qui la ferait baisser ?

XX

Sécurité dans l'éclairage

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue à la **sécurité** ?
Dans une rue non éclairée, pensez-vous que le nombre de délits augmente ?

Pas plus de délinquance avec l'extinction selon la police.

L'incivilité est identique avec et sans l'éclairage et pour le réseau de drogue : il leur faut de l'éclairage.

Q. Pensez-vous que l'éclairage public contribue au **sentiment de sécurité** ?
Vous arrive-t-il de préférer emprunter une rue éclairée plutôt qu'une autre la nuit ?

Oui mais uniquement pour les femmes.

Q. Pour vous l'éclairage **sert à quoi** ?
Pourquoi pensez-vous que les villes sont majoritairement éclairées ?

Mais l'éclairage sert à faciliter l'intervention de la police, car sinon la police demande à rallumés trop régulièrement pour des chose inutile comme les vélos volé

A la ville de la Rochelle : le mairie équipe les policiers de lampes à lumières infra-rouge pour faciliter leur intervention.

Notre hypothèse ?

Nous travaillons sur (question de recherche, blablabla). Nous avons émis l'hypothèse que garder le quartier du Sanitas allumé la nuit répond à un critère de sécurité.

Q. Que pensez-vous de notre hypothèse ?
Auriez-vous des choses à nous dire dessus ?

Ils n'ont pas raisonner par critère mais par quartier : quartiers sensible, quand axes, parking au bas des immeuble

Conclusion

Pourquoi on éteint ?

- Faire des économies dans le budget de fonctionnement) qui ont permis le financement et le remplacement des lanternes.
- Ecologie
- Biodiversité
- Observation du ciel
- Amélioration du sommeil (en plus de moins de lumière il y a moins de personne dehors : moins de bruit)
- Pollution lumineuse

Projet porté par la nouvelle mairie plus verte mais lors des prochaines élections, la nouvelle majorité ne pourra pas revenir en arrière pour des questions budgétaires.

A l'inverse de Tours, l'opposition ne se sert pas de ça.

Les déco de Noël c'est Ville de Poitiers alors que l'éclairage public c'est Grand Poitiers. même si ce n'est pas son service qui s'en occupe : aujourd'hui c'est plus sobre. Il y en a moins, on rallume pas le matin.



Directeur de recherche :

Denis MARTOUZET

Célia HUGUET

Alexandre MAGNIER

PRI/DAE5/ITI

2024-2025

L'extinction de l'éclairage public : Critère de décision sur le quartier du Sanitas de la ville de Tours

De plus en plus de projets d'extinction d'éclairage public sont mis en application dans nos communes occidentales, pour des raisons diverses comme la biodiversité, l'économie d'énergie ou le bien être des riverains. En parallèle de ce constat, un grand nombre d'activités se déroule aujourd'hui de nuit dans nos villes. C'est pourquoi, dans la plupart des projets d'extinction, toute la ville n'est pas éteinte. Pour éviter les conflits d'usages, certains secteurs restent éclairés.

Nous avons étudié ce phénomène sur la ville de Tours. À travers trois entretiens réalisés auprès d'acteurs décisionnaires, nous avons rapidement compris que l'acceptabilité était centrale. La municipalité souhaite rendre ce projet durable. C'est dans ce cadre-là que différents critères interviennent, pour savoir s'il semble plus acceptable d'éteindre ou non certains secteurs. Nous faisons alors la différence entre enjeux écologiques et sanitaires, qui vont faire pencher la balance pour une extinction de la lumière, des lieux de passages et du sentiment d'insécurité qui, au contraire, vont favoriser l'éclairage en ville. Lors de notre étude, nous nous sommes particulièrement intéressés à un quartier, le Sanitas. Celui-ci conserve son éclairage la nuit, malgré son statut de quartier résidentiel. Deux critères justifient ce choix : celui de la sécurité et du sentiment d'insécurité. Bien qu'aucun lien entre l'éclairage public et l'insécurité n'ai été prouvé, il s'agit là de l'argument avancé par les décisionnaires. Nous comprenons alors que l'aspect politique est inerrant à ce type de projet, prenant le pas sur le caractère objectif de certains critères.

Mots Clés : Extinction, Projet politique, Acceptabilité, Sanitas, Quartier Politique de la Ville.